



Rentrée, Education nationale, fonction publique : régressions tous azimuts

Relancer la mobilisation, aller vers la grève

La commission administrative du SNES (CA) s'est réunie les 13 et 14 janvier à Paris. La CA a fait le point sur l'ensemble des questions traitées dans cette US : politique économique et sociale, politique de l'emploi (voir l'édito), la circulaire de rentrée et les moyens de la rentrée, recrutements d'enseignants, fonction publique, salaires, projets de réforme, retraites, assurance maladie. Le constat a été unanime : dans tous les domaines, sans exception, les choix gouvernementaux marquent des ruptures d'une telle gravité qu'ils compromettent l'avenir de notre société. Unanimité aussi pour dire que dans une telle situation, rien n'était plus

urgent que de renouer le plus rapidement possible avec une mobilisation de très haut niveau

La CA a noté que, depuis quelques semaines, les signes d'une reprise de la mobilisation se multiplient.

• Au niveau de l'Éducation nationale, le grand débat pour l'école a été l'occasion pour de nombreux S1 de prises de position, d'initiatives de diffusion de la brochure du SNES, d'organisation de réunions et d'adresses aux parents d'élèves qui ont permis que soient cernés les vrais enjeux du débat et que soient discutées les propositions du SNES.

Par ailleurs, les premières informations sur les aspects concrets de la rentrée dans les établisse-

SOMMAIRE : Page 2 Décisions de la CA nationale • Mille coups de fil • Après l'accord Éducation nationale-Microsoft • Page 3 Projet de loi laïcité • Fonction publique • Page 4 Europe et éducation • Mutations 2004 • Page 5 Sécurité sociale • Retraites • Pages 6-7 Circulaire de rentrée • Page 8 Congrès de la FSU : contributions sur la formation des enseignants • Page 9 Métier • Programmes collège • CPE • Programmes de français de Seconde • Pages 10-11 Expression des courants de pensée.



et aujourd'hui avec un mouvement spectaculaire dans le secteur de la recherche (plus de 15 000 signatures pour une pétition) ►► Suite p. 2

En bref...

Précarité et remplacement des dégradations sans précédent

Le SNES s'indigne des retards sans précédent pris dans le versement des allocations chômage des non-titulaires, notamment dans l'académie de Versailles. Cette situation est d'autant plus scandaleuse que les contractuels et vacataires subissent un important chômage cette année en raison des mesures prises par le gouvernement à la rentrée : affectations autoritaires de titulaires remplaçants sur postes à l'année, réduction des autorisations crédits de remplacement qui conduit à une explosion du nombre des vacataires et à ne plus pouvoir assurer tous les remplacements.

Après l'académie de Lyon, où le recteur a donné consigne aux chefs d'établissement de ne pas assurer les remplacements en dessous de 4 semaines, c'est au tour du rectorat de Toulouse de ne pas pouvoir assurer tous les remplacements. Ainsi, de nombreux contractuels ont-ils reçu des coups de téléphone leur indiquant que leur contrat ne serait pas renouvelé à cette rentrée d'hiver, alors même que les congés de titulaires ne sont pas terminés. Le SNES dénonce cette situation qui va encore s'aggraver avec les restrictions budgétaires, la baisse des postes aux différents concours et qui sacrifie la formation des élèves et les droits des personnels précaires.

Communiqué de presse (extrait) Paris, le 9 janvier 2004

Stage syndical : réforme de l'État et décentralisation

Les 10 et 11 mars 2004, le SNES organise à Paris un stage syndical sur la réforme de l'État et la décentralisation. Ce stage portera sur les transformations importantes qui s'opèrent aujourd'hui dans l'organisation de l'État et en particulier dans l'Éducation nationale. Le renforcement des compétences des services déconcentrés de l'État, l'autonomie des établissements, la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances avec ses conséquences à tous les niveaux sont autant de questions qui vont imprégner nombre de débats dans les mois qui viennent. Le stage fera aussi le bilan du projet de loi sur la décentralisation. Seront ainsi traitées les conséquences que la future loi aura sur le fonctionnement du système éducatif des collèges et des lycées ainsi que sur la situation des personnels. Les inscriptions sont à envoyer au secteur formation syndicale, 7 rue de Villersexel, 75007 Paris.

Locaux du SNES

La CA nationale avait décidé la recherche de nouveaux locaux plus fonctionnels pour le siège du SNES. Un projet plus précis répond à nos besoins en termes de finances, de qualité et de superficie. La CA nationale du SNES, réunie le 14 janvier 2004, a autorisé la direction nationale du SNES à engager toutes les négociations nécessaires en vue de l'acquisition de cet immeuble qui permettra de regrouper les implantations dispersées actuelles (unanimité moins trois abstentions et un refus de vote). L'US vous tiendra informé dès que possible de l'évolution de ce projet.



Les « vœux » du président

Tandis que Jacques Chirac se veut rassurant, le gouvernement met en œuvre ses orientations libérales en réduisant les dépenses sociales, appauvrissant l'État, organisant la déréglementation du travail. Derrière les vœux du président, se dessine une réalité marquée par l'insécurité et la flexibilité.

Dans un contexte d'absence de croissance, d'inquiétude générale, de non-reprise de la consommation, le gouvernement poursuit sa politique de rigueur budgétaire.

L'impact négatif sur l'activité qui en résulte se traduit par des suppressions d'emplois plus nombreuses que les créations et un chômage en hausse. Celui-ci frappe particulièrement les jeunes et en novembre 2003 la France comptait 425 600 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans ; les jeunes non qualifiés sont les plus durement touchés et parmi eux 37 % seulement accèdent «rapidement et durablement» à un premier emploi. Ces chiffres donnent sens à nos revendications pour qualifier mieux l'ensemble des élèves et les faire accéder à un diplôme ; ils donnent aussi un goût particulièrement amer aux ponctions opérées dans les académies où le secondaire perd plus de 4300 postes pour 2004. Soucieux de l'opinion publique, le président ne peut ignorer cette question et a décrété l'emploi des 16-24 ans, priorité 2004.

Le lexique élyséen, cependant, se garde d'employer les termes de qualification, de formation, d'évoquer la nécessité d'un emploi véritable, correctement rémunéré, assorti de garanties. Au lieu de cela, il parle de «faciliter l'insertion professionnelle», renvoie aux calendes grecques la question du financement des mesures, ressort les classiques recettes libérales d'allègement de charges ou de subventions à l'emploi, mesures coûteuses pour une efficacité relative, peu compatibles avec la réduction du déficit budgétaire.

De fait, au lieu de mener une réelle politique de l'emploi, les projets reprennent l'essentiel des propositions patronales, visant à assouplir les conditions d'embauche et de licenciement.

Dans le droit fil de celles-ci, le rapport remit le 15 par Michel de Virville à François Fillon, outil de cette politique, propose, parmi d'autres mesures, la création d'un «contrat de projet» pour les salariés qualifiés, d'une durée limitée, entérinant ainsi le fait que le CDD serait désormais la nouvelle norme de contrat ; de même, sous couvert de «simplification du code du travail», il s'agit de saper les garanties des salariés et d'aggraver la précarité. En corollaire, le rapport Marinbert sur le service public de l'emploi s'attaque à nouveau aux chômeurs, déjà malmenés par la réduction de la durée des allocations et la limitation du versement des ASS, en accentuant le contrôle et la pression sur les demandeurs d'emploi.

Jusqu'où le gouvernement ira-t-il dans cette entreprise de destruction de tous les acquis sociaux, de mise en place d'une société qui ne protégerait plus les plus démunis et ne serait plus fondée sur les solidarités ?

En tant qu'éducateurs, le sort fait à la jeunesse nous concerne au premier chef ; l'affaiblissement des services publics et de leur rôle aussi. Ces préoccupations doivent susciter les mobilisations et les ripostes nécessaires.

Frédérique Rolet
cosecrétaire générale

Circulaire de rentrée

Un projet inacceptable

Anticipation de la LOLF (loi organique relative aux lois de finances), remise en avant de tout ce qui a été contesté pendant le mouvement du printemps dernier (décentralisation et notamment la régionalisation de l'orientation, renforcement de l'autonomie des établissements, développement de la contractualisation...) : le SNES est en désaccord avec le projet de circulaire de rentrée.

Il s'agit en effet de mettre en musique les restrictions budgétaires catastrophiques prévues dans le second degré : réduction de l'offre de formation (suppression

de tout ce qui est considéré comme trop coûteux : classes à petits effectifs, un certain nombre d'options...). Le pilotage stratégique et le renforcement de l'autonomie des établissements, s'ils étaient mis en œuvre, conduiraient de fait les établissements à s'engager dans la déréglementation la plus totale et pourraient même à terme faire disparaître toute notion d'horaires et de programmes nationaux. Voir en p. 6 les extraits du projet et le courrier du SNES au ministre demandant que le projet soit complètement revu. ■

►► Suite p. 6-7

Intervention du SNES au CSE du 15 janvier 2004

Projet de loi relatif à l'application du principe de laïcité

On a largement amplifié et dramatisé, dans un contexte international particulièrement propice aux psychoses collectives, le comportement d'un certain nombre de jeunes et de familles qui refusent nos règles de laïcité à l'école. Il ne s'agit pas de nier le problème ; il est réel et depuis des années, les établissements travaillent à convaincre les familles qu'elles doivent respecter les règles de la laïcité de l'école, non sans succès d'ailleurs. Beaucoup d'enseignants et de chefs d'éta-

blissement aspiraient à une clarification et à un rappel salutaire des règles de la laïcité. On aurait donc pu en profiter pour rappeler à tout le monde que la laïcité garantit la liberté des consciences et des cultes et crée les conditions du respect des croyances, de la liberté et de l'intégration, d'un vivre-ensemble fondé sur la fraternité et la solidarité et non sur l'exclusion. Notre conception de la laïcité nous conduit à refuser au sein des établissements publics les signes, tenues ou ►► Suite p. 3



© T. NECTOUX

►►► **Suite de la p. 1** tion Internet)

• Au plan des services publics avec des actions déjà décidées ou sur le point de l'être : SNCF le 21 janvier, fonction publique hospitalière le 22 et La Poste le 27.

• Au plan de la fonction publique où les 7 fédérations de fonctionnaires ont lancé une campagne de signature de cartes pétitions, appellent à des AG unitaires et organisent une semaine d'actions unitaires diversifiées à partir du 26 janvier (signature de la carte pétition, rassemblements et adresses aux pouvoirs publics).

La CA a rappelé le choix du SNES en faveur d'actions les plus unitaires possibles, choix qui ne doit pas pour autant nous paralyser en cas de difficulté.

Elle a ensuite proposé le dispositif d'action suivant qui tente de tenir compte des diverses difficultés de calendrier (calendriers de préparation de la rentrée différents suivant les académies, vacances de février par zones et proximité d'échéances électorales importantes) :

1. Faire du renforcement du SNES et donc de la *syndicalisation une priorité du syndicat à tous ses niveaux* : poursuite de l'opération « mille coups de fil », interventions auprès des S1 en difficulté, diffusion d'un 4 pages argumentaire de syndicalisation, revenant notamment sur le mouvement du printemps et ses conséquences.

2. *Concernant le débat sur l'école*, le SNES jouera tout son rôle pour faire réussir l'*initiative de la FSU* qui vient d'être repoussée du 18 janvier à la mi-mars, date à laquelle seront publiées les conclusions de la commission Thélot. Par ailleurs le SNES entend bien se faire le porteur de ce qu'ont exprimé les personnels dans les

débats. Il appelle chacun des S2 à prendre les contacts nécessaires avec les S1 pour faire la synthèse syndicale de ce qui se sera débattu dans leur département en s'appuyant à la fois sur ce qui a été



© T. NECTOUX

Congrès de la FSU : mandat du SNES sur l'ouverture de la FSU

La CA nationale du SNES se prononce pour l'ouverture de la FSU aux syndicats de la fonction publique qui demandent leur affiliation.

Pour : 42 - Contre : 4 - Abstention : 1 - Refus de vote : 2.

publié sur les sites du SNES « pour un vrai débat » national et académiques et sur ce qui a été publié sur le site du ministère

3. *Le SNES donnera une dimension nationale* aux actions déjà décidées ou qu'il appelle à décider pour la prochaine période dans les académies en fonction de leur calendrier propre.

Ce dispositif national d'action, articulé avec la semaine d'action unitaire fonction publique du 26 janvier, sera l'occasion de souligner la convergence de nos préoccupations sur les terrains de la fonction publique, des services publics et de l'Éducation nationale. *Le SNES proposera au secrétariat fédéral du 16 janvier que dans le cadre de la semaine fonction publique, la FSU lance un appel à la grève dans l'éducation.*

4. *Le SNES arrête dès maintenant le principe d'une action de grève dans la première quinzaine de mars* au moment où les conditions de la rentrée seront devenus

concrètes pour tous les établissements. Le SNES, pour lequel le principe de cette action est acquis, fait la proposition de donner à cette initiative une dimension la plus unitaire possible au niveau de la FSU, de l'ensemble des fédérations de l'éducation, et si possible en y intégrant toutes les dimensions fonction publique au niveau de l'ensemble des fédérations de fonctionnaires. (Voir ci-contre le compte rendu du secrétariat de la FSU, qui n'a pas retenu cette proposition faite d'accord d'un nombre suffisant des syndicats nationaux).

5. *Le SNES mènera une campagne de sensibilisation de l'ensemble de la profession et de l'opinion publique* sur les problèmes généraux du remplacement, des TZR et des personnels précaires en recherchant avec la FSU l'unité avec les organisations syndicales et les organisations de chômeurs représentatives. ■

Bernard Boisseau

SECRÉTARIAT DE LA FSU DU 16 JANVIER

Action fonction publique et éducation

Le secrétariat élargi du 16 janvier a fait le point sur les mandats des différents syndicats nationaux et en a tiré la synthèse suivante.

Pour la FSU il s'agit de mettre en synergie toutes les forces qui veulent aujourd'hui s'opposer aux attaques du gouvernement et construire une mobilisation en avançant dans un cadre unitaire réaffirmé.

Elle appelle à assurer la réussite de la semaine revendicative fonction publique du 26 au 30 janvier en mettant en avant les revendications sur l'éducation et la recherche en faisant notamment porter l'accent sur la journée du 27 janvier (début du débat à l'Assemblée nationale sur la décentralisation) et du 29 janvier (manifestation intersyndi-

cale de l'enseignement supérieur et de la recherche) ; elle appelle également à construire des actions unitaires sur la préparation de la rentrée et les redéploiements qui se dérouleront dans les académies jusqu'à la veille des vacances de février.

Cette période doit être l'occasion de peser dans l'unité, la question de la poursuite de l'action en mars et d'en débattre avec tous les personnels. Le congrès fédéral national doit être l'occasion de faire le point sur cette problématique.

Dans cette perspective, la FSU confirme sa proposition de rencontre aux fédérations de l'intersyndicale de l'éducation.

Le secrétariat confirme la date du 14 mars pour le report de l'initiative de débat prévue le 18 janvier.

Syndicalisation

« Mille coups de fil »

L'opération « mille coups de fil », visant à prendre un contact individuel avec mille collègues qui n'avaient pas début décembre renouvelé leur adhésion au SNES se poursuit jusqu'à fin janvier. Rappelons que l'objectif était de chercher à cerner les raisons de ces retards.

Des premiers comptes rendus d'entretien on peut tirer quelques indications. Les collègues appelés se montrent, quel que soit leur choix (réadhésion ou non), très ouverts, très disponibles, voire désireux d'échanger et de débattre avec les militant(e)s qui appellent. Un tiers des appelés ont déjà acquitté leur cotisation au moment de l'appel. Parmi ceux qui ne l'avaient pas fait, un gros tiers déclarent qu'il s'agit d'un simple retard, pour des raisons financières ou par simple négligence. Les autres ne l'envisagent pas ou hésitent. Pour la moitié de ces derniers, la décision est liée au mouvement du printemps dernier.

Parmi ceux dont la décision est liée au mouvement du printemps, une majorité reprochent au SNES et à la FSU des décisions d'action « pas assez radicales » ; une majo-

rité considèrent aussi que le syndicalisme a montré les limites de son efficacité. Sur ces bases, quelques-uns ont fait le choix d'un autre syndicat. À l'inverse, d'autres reprochent des actions « trop radicales ». Plus de la moitié considèrent que le mouvement a laissé des cicatrices dans l'établissement, au point parfois que ces questions deviennent presque taboues.

Pour ceux dont la décision n'est pas liée au mouvement, une moitié considèrent la cotisation trop chère. Moins d'un quart déclarent des désaccords avec les positions du SNES ou estiment que le syndicat ne s'est pas suffisamment occupé de leur situation individuelle.

Ces premières indications restent cependant à prendre avec prudence, car le nombre de réponses ne peut pas être regardé comme représentatif. Il en ressort néanmoins la nécessité de poursuivre, avec la profession, le débat sur le contexte, l'action syndicale collective et sa conduite et sur ses résultats. Un prochain article fera la bilan complet de cette opération « mille coups de fil ». ■

Eugenio Bressan

Informatique

Pour une véritable politique de développement du logiciel libre dans l'Éducation nationale

Un accord cadre signé le 18 décembre dernier organise la collaboration, certes non exclusive, entre la société Microsoft et le ministère de l'Éducation nationale. Il a provoqué des réactions dans les milieux de l'informatique et de l'éducation nationale.

Les logiciels libres nous concernent tous

Il ne s'agit pas d'une affaire de spécialistes mais d'un enjeu de société. Les avenants de cet accord prévoient : mise à jour gratuite ou vente de licences à des prix ridicules, en particulier en ZEP, de la plupart des logiciels ; programme de formation des personnes ressources et des enseignants (en particulier BTS) sur produits Microsoft. Microsoft, avec une dose de démagogie en plus pour les ZEP, consent ces prix car il veut résister à la remise en cause de son monopole par la diffusion des logiciels libres.

Alors que l'informatique envahit totalement toute notre vie, la mainmise d'une seule société sur les logiciels, avec le secret le plus total sur nombre de fonctions cachées de transmission des données et l'impossibilité d'agir sur le sens des évolutions des programmes, porte en germe des possibilités de limitation des libertés. La question des prix n'est donc pas l'aspect le plus important de l'opposition logiciel libre, logiciel fermé. Quoique, pour l'élève ou l'enseignant qui peut copier et emporter le logiciel chez lui sans risquer les foudres des chasseurs de pirates (financés par les éditeurs commerciaux), cela n'est pas négligeable.

Pourquoi la formation porterait-elle sur un logiciel commercial particulier et non sur les grandes fonctions des programmes informatiques comme précisé par les textes et confier cette formation à des marchands de logiciels ? Pour-

quoi utiliser un logiciel commercial faisant de l'élève un utilisateur captif quand un logiciel libre et gratuit assure les mêmes fonctions dans des interfaces aujourd'hui basées sur les mêmes principes ? A l'initiative des associations d'utilisateurs du libre, une rencontre s'est déroulée le 7 janvier avec les syndicats de l'Éducation nationale. Vous trouverez sur le site du SNES un communiqué et les coordonnées des signataires. Le SNES soutiendra les initiatives pour développer l'utilisation des logiciels libres dans l'Éducation nationale (page du libre sur le site www.adapt.snes.edu) comme le préconise d'ailleurs l'agence très gouvernementale pour le développement de l'administration électronique. Le rôle du Scérén et des IUFM doit être mieux reconnu en ce sens et des moyens alloués au développement et à la diffusion du libre. ■

Jean-Jacques Mornettas

Projet de loi relatif à l'application du principe de laïcité (Suite de la page 1)

agissements à caractère religieux. De même nous n'acceptons pas que, pour des raisons religieuses, certains élèves manquent à l'obligation scolaire.

Or, le projet que vous nous proposez est extrêmement étroit. On aurait pu, par exemple, profiter de la loi pour remettre dans le droit commun les trois départements d'Alsace-Moselle qui y dérogent. Comment expliquer l'urgence à interdire tout signe religieux ostensible et le maintien d'un système qui affiche l'enseignement religieux comme obligatoire et directement financé par l'État, sans compter la rémunération des ministres des quatre cultes reconnus en vertu du Concordat ? Le respect des particularismes serait-il accepté dans l'Est de la France et pas ailleurs ? Peut-on continuer à accepter l'existence d'aumôneries au sein des établissements qui conduisent même à la pratique des cultes dans l'enceinte de certains

lycées publics ? Qu'en sera-t-il quand des groupes musulmans demanderont les mêmes droits et revendiqueront un lieu de prière au sein des établissements ? On aurait pu, aussi, étendre le champ de la loi à tous les établissements privés sous contrat qui prétendent exercer une mission de service public ; s'ils accueillent des enfants de toutes origines et croyances, pourquoi seraient-ils exonérés des règles de laïcité qu'ils prétendent faire apprendre ? Si les rédacteurs sont si attachés au respect de la neutralité, pourquoi n'étend-on pas cette règle aux hommes et aux femmes politiques dont certains, par exemple, s'affichent ostensiblement dans des cérémonies religieuses alors qu'ils y sont ès-qualité ? Pourquoi ne légifère-t-on pas aussi pour protéger les élèves des pressions et intrusions des intérêts marchands au sein de l'école publique ? Nous sommes prêts à vous proposer des rédactions



© CLÉMENT MARTIN

en amendement si vous le souhaitez. Le débat sur la laïcité qui s'est engagé dans la société française est nécessaire. Comme d'autres pays d'Europe, mais avec les spécificités de son histoire, notre pays est confronté à l'intégration d'une importante minorité de culture et de religion musulmanes, issue de l'immigration des pays du Maghreb essentiellement, pays avec lesquels nous avons entretenu longtemps des relations de type colonial. Pendant des décennies, on s'est contenté d'exploiter la main d'œuvre de ces pays sans égard pour son intégration sociale et politique. Les générations suivantes nées en France ont fortement revendiqué leur intégration à la société française. Les différents gouvernements depuis 30 ans n'ont guère agi pour la faciliter dans la cité et à l'école. À l'école, on a toujours sous-estimé l'effort d'acculturation, on a exigé que ces jeunes se moulaient dans le creuset national sans mesurer ce qu'est le refoulement des origines et de l'identité. L'ouverture des programmes à la culture du Maghreb est restée faible, l'enseignement de la langue arabe a plutôt régressé, la formation des enseignants a ignoré ces dimensions. Et quand nos jeunes font l'effort d'obtenir des diplômes, ils s'aperçoivent vite qu'ils ne sont pas à égalité avec leurs camarades. Un jeune issu de l'immigration trouve plus difficilement un stage, un emploi, un logement ; il est aussi plus facilement

contrôlé par la police. On a encouragé le repli sur le groupe et le quartier sans faciliter l'ouverture et la mobilité. Exclusions et discriminations, ghettos urbains et sociaux, poches de misère et de chômage ne sont pas le vécu quotidien des seules personnes issues de l'immigration mais elles en constituent bien la plus importante part. Comment s'étonner alors de la déception de ces jeunes et du retour du refoulé sous la forme d'une revendication identitaire dont le port de signes religieux est un des symp-

et contraintes de s'en protéger comme elles le peuvent.

Faute de traiter le problème dans toutes ses dimensions, vous accédez l'idée que seule la religion musulmane serait coupable d'atteinte à la laïcité et que la loi, tout en prétendant traiter tous les signes et toutes les tenues, vise surtout une religion et une tenue particulière. Une loi qui refonderait une laïcité dynamique et conquérante, réaffirmant les valeurs émancipatrices de la laïcité, favorisant le respect de l'autre, le principe de mixité et d'égalité aurait eu notre soutien. Une telle loi devrait s'accompagner d'une grande politique d'intégration sociale, civique et culturelle et de lutte contre les discriminations. La commission Stasi l'a dit mais rien n'en a été retenu. La loi que vous proposez satisfera dans l'urgence ceux qui sont confrontés à des affaires de foulard – nous ne sous-estimons pas l'aide qu'elle leur apportera – mais elle ne règlera rien sur le fond et risque d'être ressentie par toute une partie de nos concitoyens comme visant leurs croyances spécifiquement et non pas



© CLÉMENT MARTIN

tômes ? De la même façon, les retards pris par notre pays dans l'égalité réelle des sexes et la stagnation de la cause des femmes rejaillissent plus fortement sur les jeunes filles issues de l'immigration soumises plus que d'autres à l'agression des hommes

comme la main tendue de la République afin qu'ils acceptent les règles communes. Nous continuerons à agir pour notre part pour que l'application de la loi privilégie le dialogue et l'éducation et ne conduise pas à multiplier les exclusions. ■

PROJET DE LOI

relatif à l'application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics

Article 1^{er}

Il est ajouté au code de l'éducation un article L. 141-5-1 ainsi rédigé :
« Art. L. 141-5-1. – Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, les signes et tenues qui manifestent ostensiblement l'appartenance religieuse des élèves sont interdits. »

Article 2

I. – La présente loi est applicable :

1. Dans les îles Wallis-et-Futuna et à Mayotte.

2. En Nouvelle-Calédonie, dans les établissements publics d'enseignement relevant de la compétence de l'État en vertu du III de l'article 21 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie.

II. – Au premier alinéa de l'article L. 161-1 du code de l'éducation, les termes : « L. 141-4, L. 141-6 » sont remplacés par les termes : « L. 141-4, L. 141-5-1, L. 141-6 ».

III. – Au premier alinéa de l'article L. 161-1 du code de l'éducation, les termes : « L. 141-4 à L. 141-6 » sont remplacés par les termes : « L. 141-4, L. 141-5, L. 141-6 ».

Article 3

Les dispositions de la présente loi entrent en vigueur à compter de la rentrée de l'année scolaire qui suit sa publication.

Résultats du vote au CSE

- **Pour** : 16 dont SNPEN, CFTC, MEDEF, SIEN/UNSA, UNAF, SNALC, CFE-CGC.
- **Contre** : 9, FCPE, UNL.
- **Abstentions** : 16 dont CFDT, CGT, UNSA, SE, UNAPEL.
- **Refus de vote** : 29 dont SNES, FSU, SNUipp, SNEP, SNESup, SGEN, FO, UNEF, FEP-CFDT.

Fonction publique

Un discours qui se veut plus ouvert

Décembre 2003, les sept fédérations ont refusé de se rendre aux convocations du ministre de la Fonction publique. Il s'agissait de protester face aux décisions inacceptables de baisse du pouvoir d'achat des traitements et des pensions, mais aussi de dénoncer le caractère artificiel d'un « dialogue social » dont le

seul but apparaissait de plus en plus clairement être de chercher la meilleure voie de passage de réformes régressives. Le ministre a été contraint d'infléchir son discours. Des règles communes, plus respectueuses des représentants des personnels devaient être élaborées dans les prochains jours.

Sur les salaires, il annonce désormais que l'on en débattera en 2004 et fait référence aux carrières des personnels et à leur pouvoir d'achat (voir ci-contre). Tout dépendra maintenant de l'action des personnels. C'est d'autant plus important que des dossiers majeurs sont programmés dans les prochains mois. En particulier un projet de loi réformant le statut de la fonction publique, la poursuite de la déconcentration, le développement des concours nationaux à recrutement local.

Déjà des mobilisations sont décidées dans certains services publics : la grève de la SNCF le 21 janvier, des actions pour l'hôpital le 22 et à La Poste le 27. Les fédérations de fonctionnaires ont donc confirmé leur appel à l'intervention des personnels et ont décidé de faire de la semaine du 26 au 30 janvier une semaine d'actions unitaires diversifiées. Un argumentaire commun, une carte pétition⁽¹⁾ sont à diffuser dans les établissements et les services, des assemblées générales doivent être organisées. Le SNES y défendra la nécessité de rassembler dans des actions plus importantes.

Sa CA a souhaité que dans

le cadre de cette semaine d'action, la FSU appelle à la grève. ■

Anne Féray

(1) Cette carte, déjà diffusée avec la précédente US sera insérée dans POUR de janvier. Chacun peut donc la proposer à la signature d'un(e) collègue non syndiqué(e).



Salaires : les déclarations ministérielles

« La rémunération au mérite peut s'appliquer sans difficulté aux cadres supérieurs, ainsi que le gouvernement vient de le décider. Pour les autres agents, comme le président de la République vient de le rappeler devant les corps constitués, la prise en compte de la manière de servir est déjà présente dans le statut, sous la forme de la notation et de l'avancement modulé. Pour aller plus loin, la récompense du travail collectif d'un service peut prendre la forme d'un intéressement ou d'un retour budgétaire vers le service pour améliorer les conditions de travail. Le cœur du débat, c'est en réalité la régulation des masses budgétaires en fonction de la croissance et des possibilités des employeurs publics, tout en veillant à conserver la notion de carrière et de maintien du pouvoir d'achat des agents. C'est un défi que tous les pays développés ont dû relever ces dernières années et le nôtre ne saurait y échapper. Nous devons trouver les modalités de la discussion, je dirai même de la négociation, pour aborder cette question en 2004. »

Jean-Paul Delevoye, 14 janvier 2004

« Je souhaite refonder la politique des rémunérations pour en faire un instrument de la politique de la qualité des services publics, de la performance des administrations en associant les agents au partage des résultats obtenus. »

« La valeur du point doit être négociée en tenant compte de l'inflation mais également de l'ensemble des autres composantes que chaque fonctionnaire perçoit sur sa fiche de paie, à savoir : les régimes indemnitaires, l'évolution des carrières et des compétences. »

J.-P. D., 27 novembre 2003

Le dessin de la semaine



MONTPELLIER

Un aide-éducateur gagne aux prud'hommes

Par jugement du 12 décembre 2003 le tribunal des prud'hommes de Béziers a condamné un établissement scolaire à payer la somme de 7023,34 euros pour 180 heures supplémentaires à un emploi-jeune, syndiqué au SNES, qui l'avait réclaté. Embauché en avril 1999, suivant nos conseils, il avait demandé, en avril 2000 à l'agent comptable du lycée mutualisateur le paiement d'heures supplémentaires. L'agent comptable lui répondait que faute d'un budget alloué, il ne pouvait pas les lui payer et que c'était à l'employeur de négocier avec ses salariés leur récupération en nature. Comme l'employeur ne lui fit pas récupérer en nature (comme la quasi-totalité d'entre eux dans l'académie de Montpellier !), début novembre, il reformulait sa demande avant de démissionner parce qu'il avait trouvé un nouvel emploi. Il ne pouvait donc plus récupérer en nature les 180 heures en question et assignait son ancien employeur aux prud'hommes... avec succès !

Elizabeth Labaye

ABSENTÉISME

Purgatoire éducatif

En Moselle, on ne plaisante pas avec les élèves qui n'assistent pas à l'enseignement religieux⁽¹⁾, toujours présenté par le recteur comme obligatoire, même lorsque les parents avaient formulé une demande de dispense, qui leur avait été naturellement refusée, alors qu'elle devrait être accordée de plein droit selon un arrêt du Conseil d'État rendu sur recours du SNES⁽²⁾.

Ainsi, un collégien que l'on doit regarder comme un bon élève, puisque ses notes du premier trimestre s'échelonnent entre 13,31 et 17,75, s'est-il vu refuser les félicitations du conseil de classe au seul motif qu'il avait séché les cours d'enseignement religieux catholique, auxquels il avait été inscrit d'office malgré l'opposition de ses parents. Il y a quelques années, la mère d'une collégienne d'Hagondange, toujours en Moselle, avait, pour les mêmes raisons, fait l'objet d'une suppression des allocations familiales, à la demande de l'Inspection académique, et se voyait en outre menacée de poursuites pénales. Rappelons que le SNES réclame depuis longtemps l'abrogation du statut scolaire local d'Alsace et de Moselle, et que cette exigence prend toute son actualité au moment où le Gouvernement va soumettre au Parlement une loi « relative à l'application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics ».

Francis Berguin

1. Organisé pour le second degré par des ordonnances du Chancelier du Reich allemand en date du 10 juillet 1873, 16 novembre 1887 et 10 juillet 1887, outre un règlement d'Empire (*regulativ*) du 20 juin 1883, textes qui n'ont jamais été publiés dans un recueil officiel en France et en langue française...

2. Conseil d'État, 6 avril 2001, *Syndicat national des enseignants du (sic) second degré*, n° 219379, 221699 et 221700.

CONCORDAT

Hiérarchie indicielle

Comme on ne le sait pas assez, en vertu du concordat conclu le 26 messidor an IX (15 juillet 1801) entre Bonaparte et Pie VII, la République assure aujourd'hui encore la prise en charge des traitements des ministres des quatre cultes « reconnus » dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle, les lois laïques n'ayant pas été introduites dans ces départements. La loi de finances ouvre ainsi chaque

Après le diagnostic de la Commission

Europe et éducation

S'il n'y a pas explicitement de politique européenne en matière d'éducation, les orientations et priorités de la Commission européenne conduisent de fait à la mise en place d'un niveau de coordination européen relayé par les ministres de l'Éducation des États membres, prenant appui sur ce qu'on appelle « la méthode ouverte de coordination ». Le rapport de la Commission de novembre 2003 intitulé « Éducation et formation 2010, l'urgence des réformes pour réussir la stratégie de Lisbonne » marque d'un certain point de vue une nouvelle étape dans le processus de coordination. Ce rapport conjoint de la Commission et du conseil de l'Éducation servira de base à une communication lors du Conseil européen du printemps 2004. Il affiche principalement deux objectifs celui de « faire des systèmes d'éducation et de formation en Europe une référence de qualité au niveau mondial d'ici 2010 » et d'établir des cohérences dans les processus d'élaboration des politiques ou réformes éducatives conduites dans les 31 pays concernés.

La Commission établit un diagnostic qu'elle considère négatif sur l'état des travaux réalisés à ce



stade. Certains thèmes développés peuvent constituer des points d'appui pour les organisations syndicales dans la mesure où ils mettent en évidence des domaines d'action qui recoupent certaines de nos priorités revendicatives : lutte contre l'échec scolaire, mesures à prendre pour remédier à la pénurie d'enseignants, pour augmenter notamment le nombre d'étudiants dans

les filières scientifiques et technologiques, initiatives à développer pour augmenter le taux de participation à la formation continue. D'autres points, en revanche, posent problème. La Commission entérine le fait que l'investissement public se fait dans un cadre budgétaire limité. Elle appelle à une contribution plus importante du secteur privé dans trois

domaines : l'enseignement supérieur, la formation des adultes et la formation professionnelle continue. Aucune référence à des notions pourtant importantes : le droit à l'éducation, la lutte contre les inégalités ou les conditions de service comme des personnels d'enseignement et d'éducation. Il y a association de « directives » visant de toute évidence à imposer un rythme dans les processus de convergence à mettre en œuvre. Il ne s'agit plus uniquement de travailler à la réalisation d'objectifs communs mais de développer davantage l'utilisation de critères de référence européens. La commission va même jusqu'à proposer « une définition d'ici 2005 d'une référence communautaire pour un profil de connaissances et de compétences européennes à acquérir par les élèves ». Elle n'hésite pas ainsi à recommander l'accélération des réformes nationales.

L'ensemble de ces éléments exige de notre part une réponse syndicale tant au plan national en direction du ministère de l'Éducation nationale qu'au plan européen avec un engagement actif dans le Comité syndical européen de l'éducation et le Comité paneuropéen de l'IE (Internationale de l'Éducation), avec le souci constant de peser sur les phases de décision à ces deux niveaux. ■

Odile Cordelier

NB : Ce document sera disponible sur le site du SNES.

Mutations 2004

Premiers reculs du ministère

Les protestations des candidats à mutation et première affectation et les interventions syndicales contraignent le ministère à de premiers reculs, certes encore limités.

• **Rapprochement de conjoints :** contrairement (cf. *US magazine* n° 595) à ce que le ministère avait initialement prévu, le rapprochement vers un conjoint emploi-jeune (ou aide-éducateur) est possible. Reste entier le problème des académies non limitrophes du vœu n° 1 (académie du conjoint) qui ne sont pas bonifiées en rapprochement de conjoints pour les sta-

giaires. Cela ne pourra qu'aggraver les situations de séparation à l'issue du mouvement 2004.

• **Fonctionnement du SIAM :** lors de la saisie de leurs vœux, les collègues ont constaté que la bonification du vœu préférentiel initié les années précédentes ne figure pas sur les écrans Internet, tout comme certaines bonifications de sortie d'établissement difficile. Le ministère indique que la remise en conformité du SIAM est prévue. En tout état de cause, nous conseillons à tous les collègues concernés de compléter, en rouge, le formulaire de confirmation des

vœux (cf. *US* spéciale inter, page 18). Envoyer la fiche syndicale avec l'ensemble des pièces, pour suivi de la situation par les élus académiques du SNES lors des groupes académiques de vérification des vœux et barèmes.

• **Capacités d'accueil :** soucieux de ne pas avoir à afficher des désastres annoncés, le ministère avait décidé de ne pas publier les capacités d'accueil du mouvement 2004 sur SIAM. Elles devraient l'être la semaine du 19 janvier, les serveurs fermant le 23 !

• **Pour continuer à faire reculer le ministère,** nous invitons les col-



lègues à continuer à signer, faire signer et diffuser la pétition « mutations 2004 » (*US* spéciale mutations 2004, supplément au n° 594, page 3, le *Courrier de SI* n° 5, page 8, site www.snes.edu). ■

Christophe Barbillat

Mayotte : graves incertitudes

Le ministère a décidé, et ce sans aucune concertation, que les demandes de mutation pour la rentrée prochaine à Mayotte se feraient dans le cadre du mouvement national, autrement dit en respectant les deux phases : inter puis intra-académique (vœux à l'intérieur de la collectivité de Mayotte).

Cette modification ne tient aucun compte des réalités mahoraises et tend dans son esprit à assimiler Mayotte à une région métropolitaine. Les collègues seront donc contraints de muter en aveugle sur Mayotte, alors que les conditions de vie d'une commune à l'autre sont très différentes.

Les collègues nommés sur des postes difficiles après la phase intra-académique, ceux nommés dans des collèges isolés (communes où il est difficile de scolariser les enfants à cause du manque de crèches, d'écoles maternelles où de l'éloignement des lycées), les conjoints nommés sur deux

postes éloignés ou encore ceux nommés dans les zones les plus fortement touchées par le paludisme pourront difficilement refuser leur affectation. En effet, leur poste d'origine aura été réattribué lors du mouvement intra-académique. Tout refus placera donc le collègue en porte à faux par rapport à son rectorat. En 2003, il y a eu 50 refus pour 270 nominations environ, ce qui donne la mesure du problème.

De plus, une fois sur place, les

possibilités de changer de poste seront réduites de manière draconienne. En effet, la durée du séjour à Mayotte est limitée à deux fois deux ans : les collègues n'auront pas la possibilité d'accumuler des points. Comme ils auront perdu leur ancienneté en arrivant à Mayotte, ils auront très peu de chances de pouvoir rivaliser avec les nouveaux arrivants. Cette limitation du droit de mutation est voulue par le vice-recteur de Mayotte. Celui-ci, arguant de la continuité

pédagogique, l'a récemment déclaré au SNES-Mayotte. Il y a quelques années, le vice-rectorat de Mayotte avait déjà décidé de n'autoriser qu'une seule mutation interne en quatre ans !

L'intégration de Mayotte dans le mouvement national risque donc d'entraîner une chute des demandes pour cette destination et le départ de nombreux collègues mal lotis avant les quatre ans réglementaires, ce qui dans les deux cas met à mal l'argument de la continuité pédagogique avancé par l'administration ! Les collègues qui envisagent de partir cette année pour Mayotte doivent savoir qu'ils s'engagent sur une voie où plus rien ne leur est garanti.

Pour plus d'informations sur les spécificités de la vie à Mayotte, vous pouvez consulter le livret d'accueil du SNES Mayotte sur le site du secteur Hors de France (www.hdf.snes.edu). ■

Le bureau du SNES, Mayotte

Frais de changement de résidence

Le décret 89-271 régissant la prise en charge des frais de changement de résidence DOM/Mayotte/métropole vient d'être modifié.

Dorénavant, le partenaire PACS et le concubin peuvent faire l'objet d'une prise en charge au même titre que le conjoint et dans les mêmes conditions (plafond de ressources). Par ailleurs, les ex-non-titulaires qui obtiennent une première affectation en DOM ou à Mayotte (ou en France métropolitaine s'ils viennent d'un DOM) peuvent désormais bénéficier de l'indemnité de changement de résidence, au même titre que les personnels titulaires en situation de mutation.

Attention cependant, il faudra justifier de 4 années de service* (année de stage comprise) pour pouvoir prétendre à cette prise en charge lors de l'affectation.

(* durée réduite à 2 ans pour Mayotte)

Sécurité sociale

Le MEDEF propose !

Avant même que le Haut Conseil ait rendu son diagnostic (prévu en principe pour le 22 janvier), le patronat, en la personne de Daniel Bouton, président de la Société générale et l'un des responsables du MEDEF, a profité de la « trêve des confiseurs » pour mettre dans le paysage quelques propositions, pas vraiment anodines et qui pourraient faire basculer la santé dans de nouvelles logiques.

La première est un préalable : pas question d'augmenter les prélèvements sur les actifs pour alimenter les caisses de la Sécurité sociale. A partir de là, sauf à creuser toujours plus les déficits, il faut trouver des solutions. C'est pourquoi il propose notamment d'introduire la concurrence dans les systèmes de gestion et entre les offreurs de soins. Proposition d'ailleurs relayée par Alain Madelin, qui estime qu'on est, avec la Sécurité sociale, dans une « économie de type soviétique » et que la concurrence, qui pourrait jouer dès le premier euro, c'est-à-dire prenant en charge 100 % de la dépense, permettrait la « vérité des prix ». Il pourrait s'interroger sur le coût du système de santé américain, un des plus inégalitaires du monde (40 millions d'Américains n'ont pas d'assurance-maladie), privatisé et concurrentiel pour l'essentiel, et pourtant celui où les dépenses de santé sont les plus élevées (14 % du PIB) ! Pour la « gouvernance », Daniel Bouton prévoit de « confiner » à un rôle consultatif les partenaires

sociaux, la gestion de la CNAM étant confiée à un directoire de trois personnes nommées par le gouvernement avec un mandat long. Voilà une proposition qui ne risque pas de faire progresser la démocratie sanitaire, déjà déficiente.

La CSMF (premier syndicat de médecins), souligne quant à elle que « le médecin doit continuer à être rémunéré à l'acte et ne peut faire l'objet de quotas ». En même temps, elle avance la revendication d'ouverture d'espaces tarifaires pour les médecins.

Mais tout n'est pas noir dans le paysage de la protection sociale puisque le conseil d'administration de la CNAV a refusé à l'unanimité la création de la nouvelle « caisse nationale de solidarité pour l'autonomie qui » porte en germe une rupture du pacte de solidarité, constitutif de la

Sécurité sociale... ». Un nouveau texte devrait être présenté prochainement.

Quant à J.-P. Davant, président de la FNMF, il a lancé un avertissement ferme au gouvernement, en s'opposant à tout transfert de charges. Pour Jackie Fonfria, secrétaire générale de la Mutualité fonction publique (et responsable de la MGEN) « les transferts sont idéologiquement dangereux car ils mettent à mal les contours de la sécurité sociale solidaire en réduisant les prélèvements obligatoires ».

Sept organisations syndicales des personnels hospitaliers appellent d'autre part à la grève le 22 janvier prochain afin d'exiger des moyens pour l'hôpital public et dire leur opposition au projet gouvernemental « hôpital 2007 ».

La FSU, quant à elle, met la dernière main à une brochure sur ces



questions qui devrait paraître début février, afin de contribuer à l'information de chacun et favoriser les mobilisations futures. ■

elizabeth.labaye@snes.edu

Pour défendre la mutualité solidaire...

Ceux qui voient la santé comme une marchandise souhaitent que la couverture maladie de chacun dépende de choix individuels d'assurance relevant des lois du marché et de la « libre-concurrence ». Alléchés par un budget de la protection sociale supérieur à celui de l'État, ils s'activent contre les protections solidaires et menacent la Sécurité sociale et, par ricochet, la Mutualité. Dans ce contexte, de nombreuses mutuelles ont dû céder au consumérisme ambiant et aux modèles issus de l'assurance commerciale, en différenciant prestations et cotisations, et en renonçant au principe fondamental de la solidarité : « chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ». La MGEN reste la seule grande mutuelle à proposer une cotisation proportionnelle aux salaires (passant à partir de janvier 2004, de 2,5 à 2,6 % du salaire brut, en fait 3,1 % des revenus nets des membres participants actifs et retraités) permettant à chaque mutualiste de bénéficier des mêmes prestations. Chacun peut contribuer à l'avenir de sa mutuelle, à la fois en encourageant les jeunes collègues non mutualistes à le devenir (la solidarité ne peut survivre que si les équilibres inter-générationnels sont préservés), et en s'impliquant dans la gestion bénévole de la mutuelle, qui a besoin de centaines de volontaires pour renouveler un tiers des militants élus dans les sections départementales en 2004 (voir « Valeurs Mutualistes » n° 226, page 19).

Philippe Laville

Retraites

L'an I de la réforme

Il y a un an, en janvier 2003, la FSU faisait campagne pour le maintien des 37,5 annuités, et un départ à 60 ans avec une retraite à taux plein. Elle faisait campagne pour convaincre de la crédibilité de ces objectifs. L'unité intersyndicale promettait. Malgré un matraquage sur l'équité public-privé, la mobilisation se préparait. Malgré notre lutte et tous nos efforts, le gouvernement a pu rompre le front unitaire et passer outre. La loi Fillon est entrée en application au 1er janvier, mais au 30 décembre, la FSU par un communiqué

dénonçait encore les décrets qui venaient d'être publiés au *Journal officiel*.

Car pour nous, il n'est pas possible de lâcher prise et de « passer à autre chose ». Même si les dégradations considérables que cette loi va apporter ne seront réellement visibles que dans quelques années, elles sont bien là. Elles ont d'ailleurs contraint des centaines de collègues à décider de partir au dernier moment, dans le désarroi, sans avoir préparé ce départ, en laissant leurs élèves, leur travail, parce que

continuer revenait à perdre une partie de sa pension, des avantages acquis, ou à travailler pour rien. Parmi ces collègues, de nombreuses femmes, particulièrement victimes de cette loi, comme nous le disions déjà au printemps. Allongement des années de cotisation, introduction d'une décote, suppression des bonifications familiales, déconnexion des actifs et des retraités, avantages fiscaux à ceux qui pourront épargner ou disposeront de revenus autres que leur salaire pour racheter leurs années d'études.

Mais pour la grande masse des retraités, c'est-à-dire nous tous, à plus ou moins longue échéance, c'est la baisse des pensions qui est au bout du chemin : combien en effet auront encore assez de force pour continuer à travailler, alors même que les possibilités d'une fin de carrière allégée comme le permettait la CPA, ont été sacrifiées, qu'aucune perspective réelle d'aménagements des fins de carrière n'est avancée, que des milliers de collègues doivent subir de longues périodes de congé maladie.

C'est l'appauvrissement du plus grand nombre qui est programmé, sans même que le financement des retraites soit assuré. Cet appauvrissement se fait déjà sentir dans le privé, notamment chez les femmes qui partent pourtant plus tard.

Des retraité(e)s ne peuvent plus payer leur complémentaire santé et hésitent à se soigner, alors même que leur état de santé le nécessiterait. Face aux régressions de l'APA, au coût des maisons de retraite, c'est de nouveau la peur du lendemain... L'insécurité sociale touche tous les âges de la vie, une bonne raison pour continuer à promouvoir les solidarités intergénérationnelles.

Et, parce que nous n'avons pas renoncé, « un jour viendra couleur d'orange... » Préparons l'an II ! ■

Elizabeth Labaye

Mères de 3 enfants : un droit fragilisé

Tout fonctionnaire peut demander son départ en retraite après 15 ans de service, mais en général le paiement de la pension n'est effectif qu'à l'âge de 60 ans, 55 dans certains cas. Les mères de trois enfants ont-elles, droit à leur pension après 15 ans de service ; le montant de cette pension étant déterminé selon les règles communes. De fait, cet élément de politique familiale est fréquemment utilisé par les femmes qui y ont droit, leur départ se produisant en moyenne à l'âge de 54 ans chez les professeurs.

La loi du 21 août 2003 ne modifie pas cette situation, même si certains des enfants n'ouvrent plus le droit à la bonification d'une annuité.

Pour la Cour de justice de la Communauté européenne, cet état du droit constitue une discrimination entre hommes et femmes. En ne la justifiant⁽¹⁾ pas, le législateur a maintenu l'Etat français en situation d'être condamné.

En effet, puisqu'il n'existe plus dans la fonction publique aucun dispositif de départ anticipé pour les carrières longues, que la CPA a été profondément dégradée, des pères de trois enfants sollicitent et obtiennent des tribunaux administratifs⁽²⁾ le paiement immédiat de leur pension. Situation qui fragilise considérablement le droit maintenu des mères. Tous ensemble, il nous faut conquérir de nouveaux droits. Faute de quoi, l'argument de l'égalité servira une fois de plus à aligner tout le monde vers le bas.

Anne Féray

1. Une situation d'inégalité de fait peut être combattue par des mesures spécifiques.

2. La retraite avec paiement immédiat de la pension n'est accordée qu'à l'issue d'un recours contentieux. Les syndiqués du SNES peuvent bénéficier du conseil juridique d'un avocat. Contacter renee.daube@snes.edu.

année 1465 emplois au budget du ministère de l'intérieur, au titre des « cultes d'Alsace et de Lorraine (sic) », dont notamment deux emplois d'évêques du culte catholique (indice majoré 820), deux emplois de président de la commission synodale pour l'église réformée et pour la confession d'Aug-sbourg (indice majoré 592) et un emploi de grand rabbin (indices majorés 430-550).

Une hiérarchie indiciaire qui ne laisse pas d'étonner.

F. B.

CNDP

Marché de dupes

Le 6 janvier dernier, la DPE organisait pour les enseignants du CNDP une réunion censée les informer des possibilités d'affectation à l'issue de leur détachement, entérinant ainsi la délocalisation du CNDP à Chasseneuil-du-Poitou.

Cette réunion se déroulait dans un contexte particulier : le 18 décembre, le directeur général du CNDP a envoyé les CRS pour évacuer les personnels en grève qui lui demandaient de ne pas participer à la table ronde alibi organisée par le ministère pour « finaliser » la délocalisation.

À aucun moment dans la discussion, la DPE n'a fait de propositions aux collègues qui tendraient à valider et à prendre en compte d'une manière ou d'une autre l'expérience acquise au CNDP. Or la plupart des demandes de détachement, les inscriptions aux concours du ministère de l'Éducation nationale ou les demandes de participations aux mouvements spécifiques sont closes.

Il ne resterait aux collègues comme seule possibilité que le retour dans le second degré sans formation complémentaire (alors que certains d'entre eux n'ont pas enseigné dans le second degré depuis au moins 10 ans), dans une académie hors des académies parisiennes pour les trois-quarts d'entre eux.

La seule information concrète fut l'annonce par la DRH du CNDP de la venue d'une société privée pour informer les enseignants sur leurs possibilités de reclassement.

Les personnels restent mobilisés.

Xavier Marand

(contact : Jean-Claude Arrougé, 0682226177)

Du côté de chez Freud

De et avec Corinne COUSIN

Mise en scène de Patrice Zonta. Du mardi au samedi à 21 heures. Théâtre de Nesle, 8, rue de Nesle, 75006 Paris (M° Odéon et Pont-Neuf, Par-king Mazarine). Tarif préférentiel aux lecteurs (1 place achetée =



1 place offerte), sur présentation du journal à l'accueil. Réservation obligatoire au 01 46 34 61 04. Elle, c'est la femme de chambre du psy, le Docteur Freudman. Elle passe ses journées à épier les patientes, toutes des anti-héroïnes plus déjantées les unes que les autres ! Autant de personnages féminins (ou presque !) que Corinne Cousin croque à pleines dents avec humour et dérision pour notre plus grand plaisir.

Projet de circulaire de préparation de la rentrée 2004 dans les écoles, les collèges et les lycées (extraits)

[...] Le contexte du débat national sur l'avenir de l'école, les évolutions liées à la stratégie ministérielle de réforme, à la mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) et à la nouvelle étape de la décentralisation, conduisent à souligner l'importance particulière des modalités du pilotage de la politique éducative aux différents niveaux de sa mise en œuvre.

De là découlent les trois grandes priorités qui doivent guider la préparation de la rentrée 2004, tant sur le plan national que dans votre académie :

- développer une démarche stratégique à tous les niveaux de pilotage de la politique éducative ;
- atteindre les objectifs pédagogiques prioritaires du système éducatif ;
- faire vivre les valeurs de l'école et responsabiliser les élèves.

[...] De tels objectifs, éventuellement précisés, complétés ou enrichis par les conclusions tirées du débat national, devront être, à partir de 2006, dans le cadre de la LOLF, finalisés dans des programmes déclinés en actions et accompagnés d'indicateurs de performance. Mais, il importe de commencer à anticiper les conséquences de telles dispositions.

De même, ces objectifs s'inscrivent dans le contexte d'une démarche européenne visant à renforcer la coopération éducative entre États membres depuis le sommet tenu à Lisbonne en 2000. C'est ainsi qu'à Copenhague en mai 2003 ont été adoptés par les gouvernements de l'Union européenne des objectifs communs désignant des performances moyennes européennes à atteindre d'ici 2010 qui constituent par-là même autant de références pour notre politique éducative en ce qui concerne la maîtrise des compétences de base, les sorties du système scolaire sans qualification, l'achèvement du cycle secondaire, le nombre des diplômés en mathématiques, sciences et technologie ainsi que la participation des adultes en âge de travailler à la formation tout au long de la vie.

L'administration centrale accompagnera les académies dans la mise en œuvre de ces objectifs notamment en développant les outils de diagnostic et d'aide au pilotage et en généralisant la démarche de contractualisation déjà engagée avec la majorité d'entre elles.

[...] Il appartient à chaque académie de fonder sa stratégie sur un projet régulièrement actualisé, qui définit ses objectifs prioritaires, les actions qui doivent permettre de les atteindre et les indicateurs qui serviront à en évaluer les résultats. Ce projet sera la base d'une contractualisation renouvelée et renforcée entre l'administration centrale et les académies. Ce projet devra viser :

- le respect absolu des moyens délégués et la concentration privilégiée de ces moyens sur les priorités nationales et académiques...

— dans le second degré, un effort particulier doit être accompli en direction des collèges notamment dans les académies où leurs taux d'encadrement relatif est faible ;

— l'optimisation de l'offre de formation doit contribuer fortement à ce rééquilibrage qualitatif dans l'utilisation des moyens disponibles.

[...] Il convient d'accentuer et d'accompagner l'évolution vers une autonomie accrue des établissements, dans la perspective déjà ouverte par la circulaire préparatoire à la rentrée 2003.

Cette autonomie doit prendre sens dans la part d'initiative laissée aux équipes pédagogiques. Dans cette optique seront encouragées et appuyées toutes les innovations reposant sur le travail en équipe des enseignants.

[...] Dans le second degré, outre l'utilisation des souples horaires introduites explicitement dans les textes réglementaires, les équipes pédagogiques seront sollicitées pour expérimenter de nouveaux modes d'organisation des enseignements et de mise en œuvre des programmes. La démarche consiste à permettre aux professeurs d'une même discipline et d'un même niveau qui le souhaitent d'organiser en commun une partie de leurs heures d'enseignement. Diverses organisations sont possibles en combinant les dédoublements, les regroupements de classes avec un enseignant, les interventions communes, etc. Il est également possible d'associer ces modes d'organisation avec des regroupements d'horaires en séquences bi-mensuelles ou mensuelles. Au sein des établissements volontaires, le choix des disciplines et des niveaux, les modes d'organisation et les projets pourront être débattus au sein d'une instance spécifique, préfiguration d'un conseil scientifique et pédagogique, dont la mise en œuvre est laissée à l'initiative des équipes pédagogiques avec l'appui des corps d'inspection, dans le cadre de l'expérimentation. Un protocole de suivi de l'expérimentation sera mis en place par la direction de l'enseignement scolaire (DES00) dans le cadre du Programme national d'Innovation, en collaboration avec l'inspection générale de l'Éducation nationale. L'initiative des équipes pédagogiques doit également trouver sa pleine expression dans la mise en œuvre des dispositifs innovants qui associent plusieurs disciplines : travaux personnels encadrés (TPE), projet pluridisciplinaire à caractère professionnel (PPCP), éducation civique, juridique et sociale (ECJS) et l'aide individualisée au lycée ; itinéraires de découverte (IDD) au cycle central du collège.

Il faut rappeler avec insistance que ces dispositifs ont pour objectif majeur d'aider les élèves à s'approprier plus efficacement les contenus des programmes et des référentiels, et à acquérir de bonnes méthodes de travail. On confiera donc aux équipes pédagogiques le soin d'utiliser au mieux, compte tenu du contexte singulier de chaque établissement, les moyens horaires correspondant à ces dispositifs. Ainsi seront rendus possibles selon les lieux et à partir de l'analyse des besoins des élèves, des rapprochements (TPE et ECJS) mais aussi des modulations voire des substitutions (par exemple entre IDD et d'autres modalités d'aide aux élèves).

Au collège
Le développement d'une véritable diversification au collège relève des mêmes préoccupations que celles qui animent le plan de prévention de l'illettrisme : agir le plus en amont

Lettre du SNES et du SNEP au directeur de l'enseignement scolaire

Circulaire de rentrée : des disposit

Vous trouverez dans le *Courrier de S1* le projet de circulaire de rentrée. Il contient des dispositions extrêmement préoccupantes qui ont motivé une réponse commune SNES-SNEP dont vous trouverez ci-dessous des extraits.

Monsieur le Directeur,

Le projet de circulaire de rentrée [...] est inadmissible et inquiétant. [...] Nous le lisons à la lumière des milliers de suppressions d'emplois qui vont caractériser la rentrée 2004 dans le second degré. Nous commençons à en connaître la traduction concrète dans les académies : il s'agit d'une véritable destruction du tissu des formations qui frappe notamment les académies les plus en retard au plan du développement scolaire, sans apporter pour autant les moyens nécessaires aux académies du sud et de l'outre-mer qui voient leurs effectifs augmenter. [...] Le « pilotage stratégique » que vous voulez promouvoir s'apparente bien au choix délibéré de faire reposer sur les acteurs locaux la responsabilité des régressions que vous organisez.

Vous comprendrez donc que nous récusons ces orientations qui vont précipiter les difficultés que nous connaissons déjà. Supprimer des options dans des lycées isolés comme le proposent certains recteurs c'est réduire la palette des possibles pour les élèves, et en particulier pour les plus défavorisés d'entre eux. [...] Alors que le renforcement de l'autonomie des établissements a été une des mesures les plus rejetées dans le mouvement de l'an dernier, conduisant d'ailleurs le gouvernement à le retirer de la loi, vous en faites l'axe directeur de la circulaire de rentrée. Cela conduit à proposer d'expérimenter une totale déréglementation des enseignements. Si l'on suit les indications proposées, chaque établissement pourrait dans les conditions de la rentrée, et en dehors de tout contrôle, faire ce qu'il veut des horaires et des programmes. C'est la perversion du principe d'innovation et la voie la plus simple pour accroître les disparités, laisser jouer les biais sociaux et le poids des discriminations territoriales. Si nous ne récusons pas qu'il puisse y avoir des choix locaux en matière d'organisation pédagogique, ils ne peuvent se faire en dehors des cadres nationaux qui garantissent à tous les élèves le droit aux programmes nationaux et aux horaires correspondants pour les réaliser. [...] Faire des innovations pédagogiques de ces

dernières années le lieu privilégié d'expression des choix de l'établissement n'est pas une bonne solution. Les innovations ont besoin d'être accompagnées, évaluées et pilotées sur la durée. Les ambiguïtés maintenues sur le statut des IDD, des TPE, de l'ECJS, décrédibilisent ces dispositifs dont on ne sait plus s'ils sont des enseignements obligatoires ou facultatifs, s'ils sont des procédures essentielles pour la réussite ou seulement des espaces de liberté pour les élèves et les enseignants. Ces ambiguïtés ruinent les efforts et sapent le sens affirmé au long des circulaires précédentes. Si les évaluations de ces dispositifs amènent à penser que certains ne sont pas pertinents, il faut repenser l'usage des moyens qu'on leur accorde. Pour notre part, nous restons sceptiques sur la pertinence des IDD en collège comme dispositif de résolution de l'échec et nous demandons qu'on améliore les enseignements pour tous plutôt que de maintenir ce dispositif. S'agissant des TPE il serait temps de mieux articuler TPE et programmes disciplinaires et d'améliorer les ressources matérielles et humaines de leur encadrement. Il faudrait enfin reprendre une réflexion de fond sur l'apprentissage civique. La confusion TPE-ECJS en Terminale n'est pas fondée sur le plan des contenus, ni sur celui des objectifs. S'agissant des collèges, votre choix de faire du développement de l'alternance la priorité

Classe de Troisième et brevet

Projets ministériels pour la rentré

Les nouveaux projets de textes relatifs à la classe de Troisième et au brevet viennent de nous parvenir. Nous y retrouvons la logique qui nous avait été officiellement présentée en septembre : une classe unique qui se substitue à toutes les classes de Troisième actuelles, avec une partie des enseignements au choix des élèves et valorisés, par le jeu des coefficients, pour l'obtention du brevet (voir l'US n° 592).

Si certaines dispositions sont nouvelles et si des précisions sont apportées, il reste encore des zones d'ombre qui ne nous permettent pas de porter une appréciation complète sur le projet. En effet le ministère n'est toujours pas en mesure de définir précisément les contenus de la technologie et de la découverte professionnelle sur lesquelles repose en grande partie la diversification envisagée.

Bien des aspects de ce projet sont contestables : la technologie et les enseignements artistiques feraient partie des enseignements communs à tous les élèves mais seraient diversifiés dans leurs contenus. Les trois domaines

annoncés en septembre pour la technologie (sciences de l'ingénieur, sciences appliquées et technologies tertiaires) ne sont plus mentionnés ; le programme, en cours de réécriture, devrait être diversifié et conçu en référence aux enseignements technologiques de détermination de Seconde (générale, technologique et professionnelle). L'horaire des enseignements artistiques serait globalisé (2 heures) pour permettre aux élèves de choisir entre les différents champs artistiques actuellement expérimentés (« arts visuels », « arts du son », « arts du spectacle vivant » et « histoire des arts »). Curieusement les quatre enseignements au choix des élèves apparaissent, dans la grille horaire, comme des enseignements communs alors que la découverte professionnelle et la LV2 sont bel et bien des enseignements alternatifs. Il y a là une hypocrisie qu'il convient de dénoncer. La formule précédente « enseignements obligatoires choisis » avait au moins le mérite de la clarté ! Le ministère affiche l'objectif d'une classe unique diversifiée mais n'offre aucune garan-

tie pour éviter la constitution de classes profilées ; faisant l'impasse totale sur la prévention de l'échec scolaire, il encourage dans le même temps le développement de dispositifs dérogatoires d'alternance (cf. projet de circulaire de rentrée) pour sortir un maximum d'élèves du collège. Les actuelles Troisièmes d'insertion disparaîtraient au profit de classes ou dispositifs dérogatoires ne bénéficiant plus de moyens spécifiques et sans aucun cadrage national. Avec 28h30 élève (hors option facultative) pour une dotation de 28h30 profs, la grille horaire ne prévoit aucun dédoublement ou forme d'aide aux élèves en difficulté. La préconisation de travaux en groupes allégés en LV1, SVT, physique et technologie relève donc d'un pur effet d'affichage ou, plus dangereusement, d'une invitation à expérimenter une déréglementation totale en matière d'horaires élèves, que nous dénonçons vigoureusement.

A côté des enseignements facultatifs maintenus de latin et de grec, serait introduite une nouvelle option « langues et cultures de l'An-

Projet de nouveau brevet

Composantes	Disciplines concernées	Coefficients
Enseignements communs	Français	1
	Mathématiques	1
	LV1	1
	SVT	1
	Physique	1
	EPS	1
	Histoire-géographie-éducation civique	2
		soit 8 au total
Enseignements choisis	LV2	1
	ou Découverte professionnelle option légère (3 heures)	2
	ou Découverte professionnelle option lourde (6 heures)	4
	+ Technologie	2
	+ Enseignements artistiques	2
		soit 5, 6 ou 8 au total
Epreuves terminales	Français	2
	Mathématiques	2
		soit 4 au total
Le brevet serait acquis avec 2 composantes sur 3 validées (moyenne de 10 sur 20) à condition que le candidat obtienne au moins une moyenne de 5 sur 20 en français et mathématiques à l'épreuve terminale.		

ions extrêmement préoccupantes

de l'année 2004 est, pour nous, inacceptable alors même que le bilan de sa mise en œuvre cette année reste à ce jour inconnu. La priorité devrait être la prévention des difficultés et de l'échec scolaire. Elle devrait se traduire par la mise en place de structures et de moyens dès l'entrée en Sixième permettant le repérage, le diagnostic et le suivi pédagogique des élèves en difficulté. La poursuite d'une politique volontariste de développement des dispositifs dérogatoires d'alternance qui ne s'accompagne pas d'une politique offensive de prévention est vouée à organiser un délestage substantiel des élèves et à faire disparaître les moyens aujourd'hui consacrés aux Quatrième AS et Troisième d'insertion.

Nous ne sommes pas hostiles au recours au lycée professionnel, voire à des stages en entreprise au cas par cas pour les élèves les plus âgés en situation d'échec, mais à condition qu'on donne du contenu, des moyens d'encadrement et un suivi rigoureux qui ne laissent pas au hasard d'aménagements de programmes et d'horaires locaux le cadrage de la formation. [...] Pour les élèves handicapés, vous ne fournissez pas d'instructions pour limiter les effectifs des classes, favoriser la concertation des équipes avec les médecins et infirmières, les CO-Psy, les CPE, les assistantes sociales, préparer l'accueil et les conditions matérielles de leur intégration. Vous

n'affichez pas d'objectif en matière de création d'emplois d'AVS. [...] Nous aurions aimé que la circulaire de rentrée réaffirme l'objectif du collège pour tous et celui d'une culture commune, amorce une politique offensive de prise en charge des élèves les plus fragiles, ce qui suppose un renforcement du rôle des équipes de suivi pour assurer l'accompagnement de ces élèves, les aider à élaborer un parcours de réussite, leur projet d'orientation. Nous aurions souhaité que des instructions claires soient données pour relancer la filière littéraire, assurer les dédoublements réglementaires, réduire la division sexuée des formations, limiter le redoublement en Seconde, réamorcer les poursuites d'études post-BEP, développer les ateliers de pratique en LP et l'enseignement complémentaire en EPS, relancer les académies en retard, renouer avec une politique de diversification et d'efficacité de l'enseignement des langues. Nous aurions aimé que la politique d'éducation prioritaire ne se réduise pas aux seuls PEL. Nous attendons que soit tenu l'engagement de créer des groupes de TP à effectifs réduits en sciences et en technologie dans les collèges, que l'on revienne au principe du minimum de 3 heures-élèves hebdomadaires par langue vivante en lycée, avec des effectifs moins lourds, notamment en anglais et en espagnol. Nous souhaitons que soit

revue l'évaluation des TPE et des capacités expérimentales en abandonnant le contrôle local interne à l'établissement et que l'on accorde à l'EPS les moyens d'assurer la mise en place de la co-évaluation. Nous attendons que la relance de la formation continue des enseignants ne soit pas seulement une pétition de principe. Nous contestons « l'expérimentation » de la circulaire enseignements artistiques [...]. Nous refusons que les nouveaux programmes de LV soient uniquement exprimés en termes de compétences. Nous souhaitons également que soit initiée une politique nationale de l'orientation fondée sur un accroissement du nombre des CO-Psy et sur leur participation à la lutte contre l'échec et la démotivation. Leur rôle ne peut consister selon nous en une simple mise en œuvre de l'éducation à l'orientation. [...] En conséquence nous demandons qu'il soit clairement dit que les réflexions académiques en cours dans les services d'orientation doivent permettre de déboucher sur des propositions visant à améliorer et à renforcer le rôle des CO-Psy et DCIO et des CIO. [...] Pour toutes ces raisons, il nous semble que les conditions de la rentrée et les orientations pédagogiques doivent être totalement revues si l'on veut éviter des régressions et redonner espoir aux personnels enseignants, aux élèves et à leurs familles. [...]

Denis Paget, Jean Lafontan

e 2005

tiquité » qui pourrait sérieusement concurrencer, à terme, l'enseignement des langues anciennes. Rien n'est dit sur le maintien des classes européennes ni sur les classes bilingues. Le projet ministériel ne pourra être complètement apprécié qu'à la lecture des contenus de la technologie et de la découverte professionnelle mais nous pouvons d'ores et déjà dire que nous exigeons le maintien des 2 heures élève en technologie et que nous sommes opposés à toute forme de détermination précoce dont le risque est renforcé par la notion de « cycle virtuel d'orientation Troisième-Seconde ». Nous appelons à la vigilance contre toute forme de filiarisation et d'orientation précoce plus ou moins déguisée et demandons que la poursuite de la LV2 en Troisième soit réellement offerte à tous les élèves qui le souhaitent. Nous demandons l'abandon de l'expérimentation du choix des enseignements artistiques et le respect de la loi de 1988. Nous attendons des garanties sur le maintien des classes européennes et bilingues, et veillerons à préserver l'existence des langues anciennes.

En ce qui concerne le brevet, nous notons

Enseignements artistiques : la circulaire Troisième ne remplace pas la loi de 88 !

Contrairement à ce que prétendraient certains IPR et certains chefs d'établissement, la circulaire parue au *BO* du 30 octobre dernier ne remplace pas la loi de 88 (qui fait désormais partie du code de l'Éducation) !

Une circulaire ne peut pas abroger une loi. Elle peut définir une expérimentation d'organisation dérogatoire des enseignements dans un cadre légal strict (protocole, contenu, publication de la liste des établissements expérimentaux...). La circulaire du 30 octobre ne prévoit rien de ce type !

Légalement, à la rentrée 2004, les arts plastiques et l'éducation musicale sont donc toujours obligatoires dans tous les niveaux du collège. Seuls les établissements qui voudront se lancer dans « l'expérimentation des options » pourront le faire.

Le SNES appelle les collègues à ne pas s'engager dans cette expérimentation.

Intervenez dans les conseils d'administration, faites remonter la pétition parue dans *l'US* n° 594 du 24 novembre 2003, (téléchargeable sur le site Internet du SNES : www.snes.edu, à la Une, puis les semaines suivantes en cliquant sur toute l'actualité).

Un 8 pages spécial enseignements artistiques fera le point fin janvier sur la question des options de Troisième et de la circulaire.

Pour tout problème, contactez-nous : ens.artistiques@snes.edu

Sandrine Charrier

avec satisfaction que le contrôle continu ne porterait plus que sur les notes de Troisième. Mais la réduction de l'examen terminal à deux disciplines seulement (français et mathématiques) renforcerait davantage le poids du contrôle continu alors que la situation actuelle induit déjà de fortes inégalités de traitement

entre les élèves. Nous ne sommes pas favorables au fort déséquilibre introduit par le jeu des coefficients entre les enseignements communs et les enseignements au choix d'une part, et à l'intérieur du bloc « enseignements au choix » d'autre part (voir tableau ci-contre). En tout état de cause rien ne semble justifier que, de tous les enseignements au choix, seule la LV2 soit affectée du coefficient 1. Le diplôme serait acquis par validation de deux composantes sur trois, quelles qu'elles soient, mais une moyenne inférieure à 5 sur 20 à l'examen terminal serait éliminatoire, et les élèves pourraient conserver le bénéfice de la composante validée en cas d'échec. Nous protestons contre la disparition de l'épreuve écrite d'histoire-géographie-éducation civique (au moment où la formation du citoyen apparaît tant comme une nécessité) et le renforcement programmé du contrôle continu. Nous continuons de demander une revalorisation du brevet par l'élargissement des épreuves terminales.

Nous demandons que l'ensemble du dispositif (architecture de la future classe de Troisième et brevet) soit soumis à la consultation de la profession.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos réactions (individuelles ou collectives) à college@snes.edu. ■

Monique Parra-Ponce

possible pour réduire le nombre d'élèves qui quittent notre système éducatif sans qualification.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les dispositifs en alternance. Le caractère prioritaire qu'ils ont revêtu en 2003 est confirmé pour la rentrée 2004, avec une attention particulière à accorder aux aspects qualitatifs de leur mise en œuvre.

Il importe à ce sujet de préciser que ces dispositifs ne doivent pas être confondus ni avec les itinéraires de découverte (IDD) ni avec l'éducation à l'orientation.

- Les itinéraires de découverte (IDD) s'adressent à tous les élèves, ils sont ancrés sur les programmes et bénéficient d'un horaire particulier (2 heures hebdomadaires). Ils permettent aux professeurs de mettre en œuvre des activités interdisciplinaires.

- L'éducation à l'orientation s'adresse également à tous les élèves et regroupe toutes les activités (dont des visites d'entreprises mais pas seulement) susceptibles de les aider à construire un projet d'orientation.

L'alternance est un **dispositif dérogatoire** caractérisé par les lieux où se déroulent les séquences hors collège (lycée professionnel ou/et entreprise), leur fréquence, leur durée et par les aménagements d'horaires et de programmes nécessaires à leur mise en œuvre. Un texte de cadrage, en cours de publication, précisera les aspects réglementaires et apportera les clarifications attendues pour mettre en évidence la spécificité des dispositifs (notamment sur la durée minimale de l'alternance et sa périodicité) et éviter toute confusion dommageable. Un document d'accompagnement, en cours de préparation, indiquera les finalités de cette diversification pédagogique. Ce dispositif s'adresse principalement à des élèves qui manifestent :

- des difficultés que les modalités traditionnelles de soutien scolaire ne permettent pas de surmonter (élèves en difficulté dès la Sixième ou mis progressivement en difficulté au cours des deux années de Sixième et Cinquième) ;
- un manque d'intérêt pour les apprentissages scolaires ou tout au moins pour certains d'entre eux ;
- des intérêts, des goûts ou des talents non pris en charge dans la scolarité ordinaire du collège.

Il s'agit donc d'élèves qui ne sont pas en rejet du système scolaire mais qui risquent de « décrocher » si on cherche à les maintenir dans le cursus ordinaire. Il ne s'agit en aucun cas d'élèves à comportement difficile.

Afin d'assurer sa réussite, ce dispositif doit prendre place au sein d'une offre de formation diversifiée (de la SEGPA aux classes européennes, en passant par les classes relais, etc.) afin de proposer aux élèves des réponses qui correspondent à leurs besoins. Cette offre élargie de formation lorsqu'elle ne peut être proposée par un seul collège sera réalisée par la mise en réseau de plusieurs établissements au sein d'un bassin de formation.

Au-delà du cycle central, ce même principe de diversification fonde le projet de rénovation de la classe de Troisième et du diplôme national du brevet. La structure retenue est celle d'une seule classe de Troisième, destinée à se substituer tout en intégrant leurs acquis aux actuelles Troisièmes (à option langue vivante, à option technologie) ainsi qu'aux diverses formes de Troisième préparatoire à la voie professionnelle développées ces dernières années. Ainsi envisagée, cette Troisième diversifiée repose sur une diversification accrue (de l'ordre de 15 % du volume horaire) et plus explicite. Cette diversification s'inscrit dans une logique de construction du projet d'orientation à travers des enseignements définis en référence aux contenus de la classe de Seconde (générale technologique et professionnelle) : d'une part l'enseignement de la technologie dont les contenus seront diversifiés, d'autre part un enseignement de découverte professionnelle que tous les élèves auront la possibilité de suivre. Outre son rôle dans la préparation des choix futurs d'orientation des élèves, cet enseignement nouveau dont le contenu sera défini par arrêté d'ici la fin de la présente année scolaire, contribuera à étendre l'offre de formation au collège en y intégrant la découverte des métiers et des professions comme composante de la culture scolaire.

Les textes réglementaires relatifs à la classe de Troisième et au diplôme national du brevet seront publiés avant la fin de la présente année scolaire.

De manière générale, il convient d'accorder une attention particulière aux collèges dans la répartition des moyens disponibles, en veillant notamment à préserver les taux d'encadrement permettant la meilleure mise en œuvre possible des priorités énoncées.

Au lycée d'enseignement général et technologique
Dans la voie générale, prolongeant la création en série L d'une option obligatoire, au choix, de mathématiques à la rentrée 2003, un enseignement de spécialité de 3 heures est institué en classe terminale à la rentrée 2004 dans cette même série [...]

Dans la voie technologique, la rentrée 2004 marquera la préparation de la rénovation de la série sciences et technologies tertiaires (STT) qui entrera en vigueur à la rentrée 2005 en classe de Première [...]

Il convient enfin d'être particulièrement attentif à une évolution des structures permettant l'optimisation des moyens disponibles en veillant notamment à une bonne répartition des options au sein de chaque bassin de formation et en laissant une certaine souplesse aux établissements dans la gestion des horaires des enseignements, notamment en langues vivantes (toutes séries), en philosophie et en histoire-géographie en série S [...]

Au collège comme au lycée et au lycée professionnel, les services d'information et d'orientation participeront à cet effort de diversification des parcours des élèves, notamment en accompagnant les établissements dans la mise en œuvre de la démarche éducative en orientation.

Les réflexions académiques en cours sur l'organisation du service public d'information et d'orientation à l'échelle régionale doivent contribuer à un pilotage plus efficace de la politique d'information et d'orientation et à un positionnement plus lisible des services d'orientation. En renforçant la cohérence du service public d'information et d'orientation dans la diversité de ses composantes, il s'agit d'assurer, à l'échelle régionale, la meilleure réponse à l'ensemble des usagers.

L'intégralité du texte sera publiée dans le Courrier de S1.

La formation des enseignants

Contribution au congrès de la FSU des syndicats SNUipp, SNES, SNESup, SNEP, SNUEP

Depuis sa création, la FSU et ses syndicats nationaux mènent en commun une réflexion. Les congrès successifs de la fédération en sont autant de jalons. Le mémorandum de 2000 en est aussi une étape importante. Il importe que le congrès de Perpignan en soit une nouvelle dans un contexte où la formation des maîtres et les IUFM sont en péril.

Le présent et l'avenir

L'amélioration de la maîtrise de leur métier par les enseignants de tous les niveaux est une clé essentielle pour que le système éducatif retrouve le chemin du progrès. Le renouvellement massif des corps enseignants devrait s'accompagner d'une nouvelle réflexion sur les connaissances et compétences requises par ces métiers et sur la façon de penser une formation des maîtres mieux intégrée aux cursus universitaires, renouvée dans ses conceptions, plus opératoire mais aussi plus soucieuse de la qualité de l'éducation. En ce sens, les formations et les parcours-type en licence et en master du LMD 3/5/8 doivent mieux identifier et prendre en compte les besoins propres aux métiers de l'enseignement (préprofessionnalisation...).

Pour ce faire, il y a des choix décisifs à mettre en œuvre ; au premier chef ce sont :

- Établir une programmation pluriannuelle des recrutements et la respecter.
- Décider de prérecrutements dès le baccalauréat jusqu'au concours pour accroître le vivier et assurer la démocratisation de l'accès à la profession d'enseignant, et améliorer les aides sociales pour permettre à tous les étudiants de mener à terme leurs études.
- Développer une véritable politique de formation en direction des débutants, rétablir également l'indemnité de première affectation.
- Élargir les capacités d'accueil et d'encadrement des IUFM.
- Faire disparaître le recours aux personnels contractuels et vacataires et souscrire à l'engagement de ne placer aucun enseignant devant des élèves sans formation.
- Rétablir et développer une formation continue digne de ce nom en prise avec les besoins exprimés par les personnels.

Conception et contenus de la formation

La formation initiale des enseignants doit se dérouler jusqu'à bac + 5 minimum. Il s'agit d'une formation qui commence par la préprofessionnalisation lors des premier et second cycles universitaires et devient une formation progressivement professionnelle. Au moment où l'objectif est d'élever les standards des diplômes en Europe (LMD, 3/5/8), où une partie des enseignants du premier et second degré sont déjà titulaires d'un diplôme au-delà de la licence, faut-il tracer une ambition nouvelle pour la qualification et la certification universitaire des maîtres ?

Une entrée progressive suppose une première année de titulaire à demi-service et l'accès à des compléments de formation adaptés aux besoins des professeurs débutants. Un solide dispositif d'accompagnement doit être construit.

Il n'est pas souhaitable de renvoyer la préparation aux concours exclusivement aux universités et la formation professionnelle à une augmentation de la durée du stage en responsabilité. L'année de préparation aux concours doit être une année pleine et entière.

Le FSU a toujours refusé le clivage entre formation disciplinaire et formation pédagogique, entre théorie et pratique, entre universitaire et professionnel. Une réelle amélioration de la formation initiale des enseignants passe par une meilleure prise en compte des savoirs et exigences scolaires par l'Université et par le développement de la recherche en histoire, épistémologie et didactique des disciplines scolaires dans les IUFM et les universités. Dans le même souci d'articuler les savoirs universitaires et scolaires, il importe que les concours



de recrutement tiennent compte de cette double dimension et ne soient définis ni en référence aux seuls savoirs universitaires ni en référence exclusive aux programmes scolaires. Après l'obtention du concours, la seconde année de formation en IUFM doit être construite sur le double terrain de la théorie et de la pratique, en interaction forte. Elle doit allier les savoirs essentiels pour enseigner – disciplinaires, didactiques, sociaux, pédagogiques et éducatifs – et les stages en pratique accompagnée et en responsabilité. Des éléments de formation communs entre enseignants du premier et du second degré devraient être organisés, par exemple pour une discipline ou une compétence sur l'ensemble d'une trajectoire scolaire. Les stages n'ont de valeur formative qu'accompagnés d'une réflexion sur les situations de travail, les présupposés théoriques qui gouvernent les pratiques. Les établissements scolaires ne sont pas spontanément et également formateurs. C'est pourquoi, la FSU est opposée à l'allongement du stage de 2^e année et souhaite la meilleure articulation possible entre les périodes de stage et les périodes à l'IUFM. Elle souhaite que les futurs enseignants soient mis au contact de pratiques pédagogiques variées auprès desquelles chacun se forgera un style personnel et des moyens de faire des choix et d'évoluer. Elle exige encore que la deuxième année d'IUFM soit véritablement définie et construite comme une formation d'adultes instituant les professeurs stagiaires comme acteurs et « ressources » de leur propre formation.

Conditions institutionnelles

Il faut une formation qui traduise la nature même du métier de professeur qui est d'être un métier de conception, dans un cadre indissolublement universitaire et professionnel de la formation. En ce sens, ce serait une véritable régression de renoncer au projet initial qui a porté la création des IUFM. Certes, la formation des maîtres et les IUFM ne sont pas sans défauts. Et nos syndicats font en commun des propositions pour les améliorer. Pour autant, il faut éviter trois écueils.

D'abord celui de l'affaiblissement voire de la rupture des liens et des collaborations Université - IUFM ; ensuite celui d'un relâchement des liens avec la recherche ainsi qu'avec les établissements scolaires ; enfin, celui d'une formation réduite à des expériences sur le tas.

Les IUFM ne peuvent être limités au rang de simples « écoles professionnelles ». Ils ne peuvent devenir non plus des coquilles vides, simples centres de gestion des enseignants et CPE stagiaires. Au contraire, ils doivent voir leur caractère universitaire renforcé en collaboration avec les universités, l'INRP, voire avec les grands organismes, notamment dans le champ de l'éducation qui doivent, eux aussi sous des formes diverses, participer à la formation des formateurs des IUFM. Ils doivent contribuer à la production et à la diffusion de connaissances nouvelles sur les problèmes d'enseignement et d'apprentissage. Affirmer le caractère universitaire tout autant que professionnel des IUFM et leur étroite relation avec les universités

permettrait d'envisager sérieusement la validation, sous forme de crédits entrant dans le cursus master, de modules de formation. Aucune formation de haut niveau pour les enseignants ne peut se concevoir sans un lien étroit et permanent avec toutes les formes de recherche : disciplinaire, didactique ou en éducation. La reconnaissance des missions de recherche des IUFM passe prioritairement par un accès à la recherche ouvert à toutes les catégories d'enseignants et par un recrutement accru d'enseignants-chercheurs. Tous les personnels des IUFM doivent pouvoir être associés à des équipes de recherche animées par les enseignants-chercheurs de l'établissement ou des universités de rattachement. Les moyens de diffusion des résultats de ces recherches doivent être programmés dans les budgets des établissements.

Enfin, il faut arrêter de considérer les stagiaires comme des moyens normaux d'enseignement et consacrer la 2^e année entièrement à la formation. De même, l'évaluation faite en commun par les formateurs et les stagiaires ne doit pas conduire à une inflation évaluative. Le mémoire professionnel recadré demeure un instrument important de l'activité de formation et de réflexion du jeune professeur.

Des équipes pluricatégorielles

La qualité de la formation dépend beaucoup de la qualité des équipes de formation qui l'assurent. Elle renvoie bien entendu à la nature du recrutement et de la formation des professeurs-formateurs qui sont les acteurs de la formation. Elle dépend aussi de la coopération de toutes les catégories de formateurs : enseignants-chercheurs, professeurs de statut premier et second degré affectés dans les IUFM ou dans les établissements de rattachement. C'est notre exigence de la constitution d'équipes pluricatégorielles prenant en charge, dans la complémentarité de leurs qualifications et compétences, les aspects théoriques et pratiques de la formation. Équipes organisées autour d'un noyau de professeurs affectés en IUFM et responsables de la continuité de la formation et associant la diversité des statuts.

Former des enseignants constitue une tâche particulière qui exige des équipes stables, capables de concevoir, conduire, évaluer et faire évoluer des plans de formation régulièrement adaptés aux besoins pédagogiques. Cela dépend aussi de l'affectation d'enseignants-chercheurs à la formation des maîtres. Dans le cadre de notre conception des équipes, une remise à plat de la question des formateurs en service partagé s'impose. En tout état de cause, la qualité des formateurs de tous ordres repose sur le débat professionnel, la formalisation des connaissances et savoir-faire, la reconnaissance des qualifications acquises par les maîtres formateurs et conseillers pédagogiques.

La formation continue

S'agissant de la formation continue, il faut reprendre complètement le chantier. La FC des enseignants souffre cruellement d'une absence de moyens en crédits et en remplacement. Dans le second degré, elle est dérisoire en volume et tout entière absorbée par les besoins minimaux de l'institution. Dans le premier degré, elle diminue d'année en année. Elle n'est toujours pas satisfaisante, notamment par le manque de développement de la recherche et de capitalisation de l'expérience professionnelle. Les IUFM doivent jouer un rôle structurant mais ils ne peuvent être les seuls prestataires.

Les universités doivent y participer, notamment pour des mises à jour régulières au plan scientifique. Des intervenants extérieurs doivent pouvoir être associés à la formation continue (grandes écoles, entreprises, milieux associatifs, autres services publics, collectivités...).

La formation continue ne peut être réduite aux seuls besoins de l'institution, elle doit aussi permettre le perfectionnement personnel, la promotion, la mobilité, l'aide professionnelle. Elle doit être démocratisée, transparente dans son fonctionnement et faire des personnels des moteurs et des concepteurs de leur formation. ■



un service du SNES

La naissance de la géologie historique –

La Terre, des « théories » à l'histoire. De Gabriel Gohau

Du XVII^e au XIX^e siècle, des savants comme Stenon, Elie de Beaumont, Hutton, Werner se sont interrogés sur l'histoire du globe, avec la stratigraphie puis la tectonique, pour déchiffrer les archives de la Terre sans faire appel à des causes mystérieuses. Cette géologie faite de science et d'histoire, qui a engendré après une seconde rupture la théorie des plaques, est étudiée ici à travers les tâtonnements qui l'ont fait émerger.

• *Adapt/Vuibert, 2003, 124 pages, 15 euros.*

Très vivement recommandé par le magazine « Pour la science » de janvier 2004



Vénus devant le Soleil – Comprendre et observer un événement astronomique. Le 8 juin 2004 la planète Vénus défilera devant le Soleil. Cet événement rare et chargé d'histoire car décisif pour l'astronomie peut être l'occasion pour des jeunes des deux hémisphères de faire des observations et mesurer la distance Terre-Soleil. Cet ouvrage donne tous les outils (dossier pédagogique, textes anciens, connaissances actuelles) pour observer et resituer cet événement.

• *Ouvrage collectif coordonné par A. SIMAAN avec la participation d'astrophysiciens 2003, 200 pages, 20 euros.*

Le premier âge de l'ADN. Histoire d'une molécule de l'hérédité. De Bernard MARTY et Henri MONIN

La biologie moléculaire du XX^e siècle est édifiée sur la célèbre structure en double hélice de l'ADN découverte en 1953 à partir de laquelle se sont élaborées toutes les biotechnologies actuelles. Cet ouvrage retrace les innombrables recherches qui ont précédé cette découverte et ses applications, avec leurs errements, leurs revirements, leurs intuitions fulgurantes.

• *Adapt/Vuibert, 2003, 170 pages, 19 euros*



À PARAÎTRE DÉBUT FÉVRIER

Guide juridique pratique pour les personnels des collèges et lycées. Par Régine PARIS.

À Commander à Adapt Editions, 237, bd St-Germain, 75007 Paris, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port gratuit)

Pour définir une culture commune

Au moment où se déroule le grand débat sur la loi d'orientation, le ministère poursuit une relecture des programmes de collège. Aucun bilan préalable de leur application et des difficultés rencontrées par les enseignants et les élèves n'a été réalisé. Elles sont pourtant réelles et soulignées lors de chaque stage que le SNES organise, même si leur nature est parfois différente selon les disciplines. Pour le SNES, les contenus enseignés sont un véritable enjeu de culture commune et de pédagogie. Certes la relation aux élèves est importante mais la nature même de ce qui est enseigné aide à construire cette relation. Les rapports Bach sur les sciences et mathématiques et Rémond sur les humanités proposent une relecture de tous les programmes de collège qui se veut en continuité avec le premier degré, des thèmes de « convergence », des exemples de travaux, d'évaluation dans certaines disciplines. Sur les programmes, il existe des différences très grandes entre le pôle humanités qui s'est contenté d'un toilettage en lettres, histoire géographie/éducation civique et le pôle

sciences qui propose une véritable modification des programmes de la Sixième à la Troisième tant pour les mathématiques, les SVT que pour la physique-chimie autour d'une « démarche d'investigation ». Nous vous proposons dans le cadre des observatoires du SNES, des suppléments disciplinaires pour les collègues de collège à partir de ce numéro de l'US, une première information sur ces textes mais également un bilan discipline par discipline de la mise en œuvre des programmes actuels tant en termes de contenus que de pratiques. Nous comptons sur votre participation active. Nous ne pouvons pas laisser à quelques experts la définition des contenus à enseigner, chaque syndiqué doit participer à la réflexion collective à l'intérieur du syndicat pour construire ses positions et faire des propositions. Une journée de restitution et d'analyse de ces bilans de réflexion en vue de construire des propositions pour une culture commune en collège aura lieu fin mars. Tous les syndiqués sont invités à y participer.

Gisèle Jean

Rapport de l'IG de lettres

Mise en œuvre du programme de français de Seconde

L'Inspection générale a publié en octobre un rapport sur la mise en œuvre du programme de français en Seconde. Il se fonde sur des inspections, les résultats d'une enquête auprès des stagiaires de deux IUFM ayant en responsabilité une classe de Seconde, ceux d'une enquête de professeurs de quelques établissements, la consultation de dizaines de sites Internet officiels ou privés, des contributions diverses des IA-IPR ou IG. Après avoir passé en revue tous les aspects des nouveaux programmes, le rapport tire un bilan plutôt satisfaisant. Cependant, le texte pointe un certain nombre de difficultés. Les professeurs de lettres ne se sont pas suffisamment appropriés les documents d'accompagnement pour irriguer leurs pratiques et ont trop recours aux revues pédagogiques, aux sites Internet, ce qui pose le problème de « la fiabilité des sources, de la validité des propositions, voire de la correction et de la fidélité des sources littéraires ». Le rapport regrette que la conception renouvelée du programme qui devrait faire émerger un nouveau didactique n'ait pas encore produit tous ses fruits : les nouveautés sont peu traitées ; les œuvres littéraires étudiées restent les mêmes d'année en année ; l'étude de l'œuvre intégrale se réduit souvent à une succession de morceaux choisis... Certains points au programme sont relativement négligés - la francophonie, l'image - ou mal perçus : la notion de registre, qui, dit l'IG, désoriente les enseignants qui « cherchent vainement une référence ». Chacun se réjouit de l'importance accordée aux lectures cursives, mais les comptes rendus d'inspection regrettent la trop faible implication des élèves à l'oral.

Le rapport rappelle l'importance du travail sur la langue à adapter en fonction de l'hétérogénéité des lycéens et déplore la faible part occupée par l'apprentissage du lexique. L'écriture d'invention et le commentaire sont les exercices les plus pratiqués, l'initiation à la dissertation n'étant qu'ébauchée. Sur l'oral, les témoignages d'inspecteurs divergent : on s'en soucie mais l'enseigne peu, difficulté pour les enseignants à concevoir un travail efficace en grands groupes. Le rapport se termine sur la nécessité d'une formation continue renouvelée. On ne peut qu'y souscrire : construction d'une progression annuelle, d'une séquence, d'activités orales, « lecture cinématographique », contenus et contours de la notion de registre... l'articulation collège/lycée... les demandes des collègues ne manquent pas ! Par contre le rapport est muet sur les conditions d'enseignement. Comment assurer un programme exigeant et relativement lourd face à 35 élèves, dans un horaire contraint ? Comment mener vraiment à bien des activités orales, comment mieux articuler les activités de lecture, d'écriture et de travail sur la langue, mieux faire acquérir aux élèves « la chose littéraire », et construire une culture partagée ? Il faut donc mettre en place une formation continue sur le temps de service, améliorer les conditions de travail des professeurs. Enfin il convient d'installer une véritable consultation de tous les collègues concernés sur les programmes de lycée, les épreuves de l'EAF.

Marylène Cahouet

CPE

Pouvoir remplir nos missions

Le grand débat sur l'école est censé arrivé à son terme. La participation de la nation a été pourtant bien timide : les rangs clairsemés dans la plupart des établissements scolaires lors des réunions sur ce sujet le confirment. Choix des dates, lassitude, sentiment justifié de ne pas avoir été entendus ni écoutés au printemps, parents, professeurs, élèves ne sont pas très nombreux au rendez-vous. Et le CPE ? Celui qui est considéré comme « un satellite » des enseignants par la commission Thélot est bien perplexe. Il apparaît peu et « personnel d'éducation » devient un terme générique qui recouvre tous les personnels évoluant à la « vie scolaire ». Les missions éducatives du CPE ne risquent-elles pas d'être dévolues à d'autres personnels s'il devient uniquement un responsable de service ? Actuellement, les tâches administratives sont de plus en plus nombreuses, le contrôle des absences est sans cesse une course contre la montre d'où l'on sort parfois vaincu. Le



temps réservé au dialogue avec les élèves est lui aussi toujours minuité... Le manque de postes de CPE est manifeste. La circulaire de rentrée (septembre 2004) reconnaît davantage le poids des vies scolaires, mais pour les cantonner dans la prévention des phénomènes de violence, d'absentéisme et dans l'aide au développement de la responsabilité des élèves. Encore faudra-t-il faire en sorte que les « vies scolaires » puissent avoir les moyens de vivre. Or le budget ne va pas dans ce sens et l'on ne parle actuellement que de suppressions de postes et de redéploiement. Sans les moyens nécessaires, comment pourrions-nous concourir à la réussite scolaire de tous les élèves, donner à ces jeunes les formations qui devraient en faire des citoyens plus responsables, plus humains, moins violents, poursuivant ainsi l'objectif de toute société humaniste : aider les plus faibles, les plus démunis... ■

Evelyn Salé

SMS

Le comique de répétition

Les ministres se suivent et se ressemblent : à la question de députés qui les interpellent, à la demande de collègues de l'APSMS, sur l'absence d'agrégation en sciences-médico-sociales, ils répondent :

- Le précédent... « il ne peut y avoir d'agrégation, ce n'est pas une discipline universitaire ».
- Le 16 décembre, Luc Ferry, lui, considère que les candidats à l'agrégation doivent d'abord savoir maîtriser les programmes de lycée et donc il n'est pas souhaitable de créer une agrégation de SMS.

Comprenez qui pourra... ou est-ce parce qu'il s'agit d'une discipline technologique... du domaine sanitaire et social... enseignée essentiellement par des... femmes ! Un Haut Comité d'experts devait se réunir au mois de mai pour statuer sur l'agrégation de SMS. Il se réunira, semble-t-il, fin janvier mais, comme sur le Grand Débat, Luc Ferry a d'ores et déjà anticipé. Nous n'accepterons pas plus aujourd'hui qu'hier ce diktat. Les revendications portées par la quasi-totalité des professeurs de SMS, l'agrégation, un BTS, des classes prépas sont légitimes. Nous prendrons toutes les initiatives les plus unitaires possible pour répondre comme il se doit à un tel mépris.

Mireille Schöhn, Dominique Balducci

La 20^e CPC s'est réunie le 13 janvier : le groupe de travail sur la poursuite d'études du bac SMS promis en mai devrait se mettre en place fin janvier. Dont acte. Nous reviendrons dans un prochain article sur ce sujet et sur le rapport Debouzie qui propose une première année d'études commune à 14 professions médicales et paramédicales, dont la profession d'infirmier(e) : ce qui aura inéluctablement des conséquences sur le contenu de la formation SMS et sur le devenir professionnel des élèves titulaires du bac SMS. Le 22 janvier, le SNES fera une conférence de presse pour présenter les premiers résultats de l'enquête d'opportunité qu'il a initiée en 2002 (cf. supplément à l'US n° 595 du 5/12/2003). Que les collègues qui ont participé à cette initiative soient ici remerciés.

CNED

Conséquences de la loi Fillon

Le SNES (Frédérique Rolet et Marie-Noëlle Gilbert) a été reçu au ministère de l'Éducation nationale par Alain Boissinot, directeur de cabinet, et Jérôme Fournel, conseiller budgétaire. Les conséquences de la loi Fillon sur les retraites des collègues en réemploi au CNED, en réadaptation ou en situation de handicap ont été abordées. Un groupe technique devrait se réunir rapidement... et étudier les solutions envisageables (abandon de la décote, poursuite de l'activité au-delà de 60 ans...).

Marie-Noëlle Gilbert

MI-SE

La fin de délégation provoque le chômage

Comme chaque année, les étudiants-surveillants ont été conviés par les rectorats à fournir leur justificatif de scolarisation dans un établissement d'enseignement supérieures. Avec les congés sans solde transformés autoritairement en démissions forcées et les refus de dérogation pour année exceptionnelle, les fins de délégation pour non-présentation de carte d'étudiant vont être une modalité première de la mise en extinction de la catégorie. Le calcul de l'indemnité journalière pour un agent au chômage se fait en prenant pour base son salaire de référence : 57,4 % du salaire ou 40,4 % du salaire brut + une partie fixe de 10,15 €/jour ou une allocation minimale de 24,76 €/jour, le montant le plus favorable est versé. Fiche de calcul en ligne : <http://www.snes.edu/snesactu/IMG/doc/fichechomage.doc> Les rectorats, surchargés par les départs de septembre, invitent leurs anciens salariés (indemnités par l'Éducation nationale, et non par les ASSEDIC) à attendre avant de recevoir leur indemnités, parfois même jusqu'en mars ! Ainsi, mis au chômage, obligés de patienter des mois avant de toucher des indemnités, forcés de se frayer un chemin dans les différents services rectoraux, les surveillants en fin de délégation doivent apprendre à leurs dépens les charmes de la précarité sociale. En cela, ils seront rejoints dès septembre par les assistants d'éducation, dont le contrat ne sera pas renouvelé par décision unilatérale de leur chef d'établissement. Égalisation des statuts par le chômage, c'est l'avenir vu par le ministère !

Didier Dhuïque



Le 4^{ème} con

U.A. (Unité et Action)

Pour un syndicalisme qui gagne

Le syndicalisme est à un tournant de son histoire. D'abord parce qu'il doit affronter des évolutions considérables de la société qui ont brisé les solidarités du passé et obligent à les reconstruire sous de nouvelles formes. Les héritages de la Libération – fort secteur public, rôle majeur de l'Etat, haut niveau de protection sociale... – sont mis à mal par la vague libérale et la mondialisation qui cherchent à limiter les coûts, à individualiser la situation des salariés, à introduire partout des logiques marchandes, à limiter les droits et les acquis. En même temps, la révolution technologique, la réorganisation du travail, l'urbanisation croissante, la dépendance des États, l'allongement de la vie et l'élévation du niveau d'éducation, obligent le syndicalisme à inven-

ter des réponses nouvelles à tous les problèmes.

Or, le syndicalisme peine à inventer ces solutions, à les promouvoir et à organiser les luttes pour les imposer. Le printemps 2003 l'a encore montré. L'échec partiel du mouvement social n'est pas seulement dû à la trahison de la CFDT, il est lié à la difficulté de convaincre des parts importantes du salariat que d'autres choix sont possibles à condition de sortir des schémas imposés par la pensée officielle.

Emporter cette conviction devrait être au cœur du syndicalisme. Il n'a d'autre issue que de favoriser le débat, l'échange, l'appropriation des données. Aux plans européen et mondial, cette prise de conscience s'affirme au sein des forums auxquels nous participons activement. Elle doit s'affirmer

d'avantage au quotidien par un effort sans précédent de discussions et d'échanges au sein des métiers mais aussi au plan interprofessionnel. La rénovation de notre syndicalisme passe d'abord par là.

Le rajeunissement de nos professions est à cet égard plein de promesses et de dangers. Saurons-nous transmettre le riche patrimoine de la FSU ? Saurons-nous en même temps nous débarrasser de la pensée magique et des vieux réflexes pour répondre aux préoccupations de jeunes qui entrent dans nos métiers avec un regard différent ?

La FSU va devoir évoluer pour franchir ce cap. Dans ses pratiques et dans ses structures. Elle doit à la fois cultiver son ancrage sur les métiers, s'ouvrir à de nouvelles professions, notamment

dans le secteur public, préparer l'accueil de ceux qui frappent à la porte et trouver les modes de coopération avec d'autres organisations sans exclusive.

Le congrès de la FSU devra, à quelques semaines de la publication du rapport de la commission du débat sur l'Ecole, porter des idées fortes pour faire progresser en qualité et en quantité l'éducation. Il devra aussi apporter sa contribution pour une économie plus favorable à l'emploi et aux salariés, respectant l'environnement. Il devra enfin répondre au souhait exprimé quotidiennement de faire revenir le gouvernement sur ses choix en matière de salaires, de retraites et de protection sociale. ■

**Bernard Boisseau,
Gisèle Jean, Denis Paget,
Frédérique Rolet**

E.E. (École Émancipée - Liste Collongeon)

Les enjeux du congrès FSU

Le mouvement du printemps dernier, puissant et profond, a révélé des enjeux sociaux, en termes de lutte contre cette société libérale inégalitaire, pour la défense et l'élargissement des services publics, contre la marchandisation (ouverte ou rampante), et pour les droits collectifs. Il a jeté les bases d'une possible refondation syndicale, pour donner au mouvement syndical une nouvelle légitimité. Un processus de recomposition pourrait s'engager pour rompre avec la division syndicale structurelle, en revenant à une démocratie interne trop souvent oubliée.

La FSU doit peser de tout son poids pour permettre cette nouvelle donne

et faire resurgir des contre-pouvoirs sociaux défendant tous les salariés et chômeurs. Elle doit être porteuse de propositions offensives, sans se mettre à la remorque, comme ce fut le cas au printemps, d'une confédération, la CGT en l'occurrence. L'écclatement de la CFDT, la constitution d'un pôle autour de la CGT, l'adhésion de nouveaux syndicats à la FSU, l'importance du G10 actualisent la nécessité de la recomposition. La FSU doit dépasser son cadre de départ pour impulser toutes les convergences possibles. Cette recomposition, si elle a lieu, pourrait ouvrir la porte à de nouvelles alliances au niveau européen, d'autant que le projet de Constitution, en inscrivant dans le

marbre les préceptes fondamentaux du libéralisme refusés par les mouvements sociaux, nous y oblige. Les directives de la Commission européenne, acceptées par les gouvernements, de « libéralisation » des services publics, imposent les critères du privé, dans le droit fil des décisions de l'OMC. Comme en écho, le gouvernement français, après la contre-réforme des retraites, veut remettre en cause, par ordonnances, l'ensemble du système de protection sociale pour diminuer drastiquement « les charges sociales » et augmenter les profits patronaux.

La nouvelle loi d'orientation déjà « écrite » par Ferry et Darcos, que le grand débat devait justifier – ce

sera difficile vu le peu de participants – s'inscrit dans la même perspective d'élargissement des critères du privé et de disparition de la perspective du « collège unique », du collège pour tous, pour revenir à un système scolaire élitiste et éclaté. Il s'agit de diminuer les dépenses publiques, la diffusion de cette politique d'austérité s'effectuant par le biais de la décentralisation et de la déconcentration via la loi d'orientation de la loi de finances.

L'action s'impose pour mettre en échec toutes les tentatives de marchandisation et d'écclatement des services publics qui renforcent les inégalités sociales.

**Contact : Stéphane Moulain
(stephanemoulain@wanadoo.fr)**

Correspondance scolaire

Angleterre :

- Professeure coordinatrice pour le français d'une middle school de Wareham, dans le Dorset, serait intéressée par des échanges de courriel et de lettres entre classes.
- Professeure du primaire à Southsea dans le Hampshire depuis 1969, aimerait correspondre avec un(e) professeur(e) d'anglais en 6^e pour une correspondance personnelle et, éventuellement, entre élèves.
- Professeure de français, mariée, 33 ans, aimant la marche et le cinéma, aimerait correspondre avec un(e) professeur(e) de toute région. Elle enseigne au centre de Derby.
- Professeure d'éducation physique enseignant dans le secondaire et le supérieur, aimerait correspondre avec une collègue intéressée par le sport.

Si vous êtes intéressé(e), demandez les coordonnées de nos correspondants en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse pour la réponse à : SNES- Échanges, 1, rue de Courty, 75341 Paris Cedex 07. Vous pouvez aussi consulter les annonces de SNES Échanges sur notre site : www.snes.edu.

SNES-ÉCHANGES VOUS PROPOSE

- Professeur de français dans un collège de garçons dans le sud-est de l'Angleterre, près de Londres, aimerait organiser un club de correspondance avec ses élèves très motivés de 11 et 12 ans et des élèves français de Sixième et Cinquième.

Québec : Professeur de physique-chimie et mathématiques en 4^e et 5^e, secondaire (15-16-17 ans) au centre de la Province, aimerait correspondre avec des professeur(e)s de sciences.

Espagnol : Professeure de biologie à Légones, Madrid, 46 ans, mariée, 2 garçons, échangerait son appartement (4 chambres) dans un ensemble avec jardin et piscine dans le centre de Madrid, non loin du métro et des bus, contre un logement similaire n'importe où en France de 15 à 30 jours l'été.

Vietnam : Professeur, au lycée Alexandre Yersin à Hanoï, où il habite, notre collègue échangerait son appartement durant les vacances d'été avec un collègue habitant en France métropolitaine.

Échange

Angleterre :

Notre collègue cherche pour sa fille qui aura 12 ans en avril 2004, une correspondante vivant à la montagne (leur fille fait beaucoup de ski), pour pouvoir faire un échange de 6 semaines (accueil dans la famille et au collège). La fille française serait bien volontiers accueillie dans les mêmes conditions en mai/juin dans cette famille de 3 filles et 1 garçon, 2 chiens, dans une ferme près de Nottingham.

Échange de logement

Egypte : Professeure au Caire, aimerait échanger sa villa à Huyhada, sur la mer Rouge contre une maison en France métropolitaine. Toute proposition bienvenue.

COURANTS DE PENSÉE

grès de la FSU

E.E (Émancipation/École Émancipée - Liste Stambul)

"Recomposition" contre syndicalisme de luttes

Arrangements bureaucratiques, mise sous le boisseau des revendications et des luttes, fuite en avant vers les mirages de la « recompo ». Alors que les menaces se concentrent, la « direction pluraliste » (UA et EE-FSU) de la FSU délaisse tout ce qui pourrait permettre la construction d'un autre syndicalisme à même de faire face au libéralisme.

Imposer d'autres pratiques syndicales : les luttes ont bien montré le rôle des assemblées générales, et la nécessité de la grève reductible dans la perspective

de la grève générale. La conduite de la lutte doit appartenir aux personnels, organisés en assemblées générales souveraines (aux niveaux local, départemental, national), structurées démocratiquement (délégués mandatés) et avec la participation des syndicats, dont le rôle est de centraliser et diffuser l'information, de généraliser l'action à tous les secteurs, au service des luttes... et non de combattre le pouvoir des structures d'auto-organisation !

L'avenir de la FSU n'est pas un jeu de rôles : la direction nationale

propose une fuite en avant dans la « recomposition syndicale » : une « extension du champ de syndicalisation », vers une nouvelle fédération de toute la fonction publique, voire une confédération... avec un projet d'entrée dans la CES (Confédération européenne des syndicats), qui accompagne le néo-libéralisme de la Commission européenne ! Cela ne peut qu'aggraver le fonctionnement bureaucratique de la FSU (comme les modifications statutaires du genre majorité qualifiée « coulissante » qui changerait à chaque

congrès !), et surtout ne fera qu'accroître les divisions syndicales, à rebours de l'objectif fondateur de la FSU, repris dans ses statuts : la confédération unique des travailleurs.

Retrouver le chemin de la réunification : l'urgence pour la FSU n'est pas de chercher sa place dans un syndicalisme émietté qui conduit à la défaite mais d'être à l'initiative d'un appel vers l'ensemble des salarié(e)s, des organisations syndicales, pour trouver, dans le respect des orientations de chacun garanti par le droit de ten-

dance, le chemin de la réunification. Pour commencer, faisons de la FSU une fédération de syndicats regroupant toutes les catégories de personnels de l'Éducation / Recherche / Culture sur une base géographique (sections locales, départementales)... au lieu de l'actuelle fédération de « syndicats nationaux » catégoriels opposant les personnels et leurs syndicats, pour finalement entraver les mobilisations ! ■

**Ecole Emancipée
(liste conduite
par Pierre Stambul)**

P.R.S.I. (Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant)

La destruction de l'Éducation nationale s'accélère

La FSU doit-elle accompagner les directives européennes ou les combattre ?

Pour la première fois le projet de circulaire de rentrée commence par la citation des directives européennes sur l'éducation⁽¹⁾.

Le résultat à la rentrée 2004 :

- 946 postes d'ATOS sont supprimés préfigurant le transfert des 90 000 TOS et leur disparition.
- 4 300 postes de professeur sont supprimés dans le second degré, et le nombre de postes mis aux concours de recrutement passe de 18 000 à 15 000.
- 16 000 personnels de surveillance de moins.

En annonçant de telles mesures le ministre indique clairement ce qu'est réellement le « Grand débat » sur l'école.

L'harmonisation européenne des diplômes, avec la réforme licence (maîtrise) doctorat dans les universités conduit à la destruction du caractère national des diplômes, à des formations différentes d'une université à l'autre et à des diplômes de valeur différentes. La loi sur la laïcité interdisant « les signes manifestant ostensiblement l'appartenance religieuse des élèves » reste dans le cadre actuel : la loi de 1989 et l'arrêt du Conseil d'État.

La FSU est devant un choix :

- accompagner la remise de nos acquis, le démantèlement de l'éducation nationale et la régionalisation sous l'impulsion de l'Union européenne
- ou résister et défendre les revendications des personnels.

La proposition d'élargir le champ de syndicalisation de la FSU est-elle autre chose que l'accompagnement du transfert de nos 90 000 collègues TOS comme le disait Gérard Aschieri dès le 26 août 2003 « Avec la décentralisation, nous devons prendre pied dans la fonction publique territoriale » ?

Les propositions de modifications des statuts de la FSU, qui mettent en cause la souveraineté des syndicats nationaux ou même leur existence⁽²⁾ comme syndicats nationaux sont-elles autre chose que l'accompagnement de la régionalisation ?

La proposition de créer un partenariat avec d'autres organisations n'est-elle pas une réponse à la volonté de la Confédération euro-

péenne des syndicats de parvenir à un « **syndicalisme rassemblé** » pour co-rédiger les directives européennes ou les mesures de déréglementation qui en sont la conséquence ?

Force est de constater que le « **syndicalisme rassemblé** » a conduit au texte unanime du 7 janvier sur les retraites qui renonçait à la revendication des 37,5 annuités qui est la nôtre et se prononçait

pour une réforme des retraites, ce qui a été parfaitement entendu par le gouvernement et de la façon que l'on sait.

Nous considérons qu'on ne peut accepter de telles orientations. Au printemps, des millions de salariés se sont tournés vers les organisations syndicales pour qu'elles jouent leur rôle. Aujourd'hui la résistance est grande parmi les militants de la FSU contre ce qu'il

faut bien appeler le « tournant » de la FSU. Rien n'est joué. ■

**Jack Lefebvre
et Jean-Paul Crouzet**

(1) Conclusions de la présidence de l'U.E. à l'issue du Conseil européen de Lisbonne de mars 2000, déclaration de Copenhague du 30 novembre 2002 des ministres de l'Éducation de 31 pays européens.

(2) Proposition de l'E.E. de faire disparaître le mot « **national** » après le mot syndicat dans l'article 1 des statuts de la FSU.

PUBLICITÉ



Expolangues 22^e édition

les langues du monde, le monde des langues

> du 28 au 31 janvier 2004
> Grande Halle de la Villette - PARIS

> écoles de langues > séjours linguistiques > méthodes et tests de langues
> édition > multimédia > traduction > interprétation > formations à l'étranger...

Mercredi 28 janvier : de 10 h à 21 h (journée réservée aux professionnels).
Jeudi 29, vendredi 30 et samedi 31 janvier : de 10 h à 19 h.
@ Porte-de-Pantin

www.expolangues.fr
info salons
08.92.16.46.36

paris 69fm 730 cm rfi TV5

Tarifs

- 1 ligne = 9 € pour les adhérents ou abonnés à l'US.
- 1 ligne = 14 € pour les autres annonceurs.
- 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère.
- Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

(06) Le Val d'Entraunes, vacances originales, camping et gîtes, « le Prieuré ». Tél. 04 93 05 54 99.

Villard-de-Lans, stud. 4/5 p., tt cft, pd pistes. Tél. 04 76 72 05 19.

(05) Superdevoluy, chalet 8/10 pers., tt cft, station à 5 km. Tél. 04 76 24 26 68.

(34) Ht-Languedoc, St-Pons, mais. 6 p. tt conf., 2 ch., 2 s.d.b., w.c. 350 €/s. dég. durée. Tél. 04 66 37 09 77.

(13) Golfe Fos, Port-St-Louis, petite mais. bord de mer, 6 p. 350 €/s., conf. moyen. Tél. 04 66 37 09 77.

Coll. loue Paris, près Luxembourg, 3 pers. 275 €/s. Tél. 04 78 37 96 86, absent 7 au 21/02.

Coll. loue Drôme prov., mais. vill. 4 à 6 pers. 300 €/s. Tél. 04 78 37 96 86, absent 7 au 21/02.

Auris/Alpe-d'Huez, st. 4 pers. An 350 €, févr. 450 €, Pâques 300 €. Tél. 04 76 49 71 79.

Vosges, loue chalet 6 p., vue, conf., prox. ski et forêt. Tél. 06 62 72 21 30.

(24) 15 km Sarlat, 2 mais. anc., tt cft, 2 et 5 chbres, gde pisc. b.fages@tiscali.fr. Tél. 05 53 31 90 40.

Paris, studios, 2 pièces meublés, équipés, tt confort, à partir de 270 €/sem. Tél. 01 45 45 17 27.

Vacances bleues à Hyères-les-Palmiers, Côte d'Azur, presqu'île de Giens, face Porquerolles, résidence vacances « Altitude zéro », pieds dans l'eau, loc. appt/studios 2/6 pers., gd conf., prix modérés, direct sur mer, plage sable sans route à traverser. Tél. 04 94 58 01 09, fax : 04 94 58 09 37.

(05) Névaches, vallée classée, duplex (5 pers.). 450 €/sem. Tél. 03 23 67 52 84.

Villard-de-Lans, pied pistes, 4 à 6 pers. Tél. 04 75 45 13 51.

Nice, loue appt 2/3 pers., été, pisc., calme, 7 mn mer. Tél. 04 93 60 28 78.

Htes-Vosges, coll. loue chalet, vac. févr. Tél. 03 87 76 21 83.

Alpe-d'Huez, T2, 5 pers., près pistes, calme, sud. Tél. 04 76 25 47 37.

Les 2-Alpes, T2, 30 m², tt conf., 4-5 pers., balcon, pied pistes, tte sais. Tél. 04 78 73 24 30.

(04) Pra-Loup, près Barcelonnette, ski, coll. loue duplex 6 pers., tt conf., t.v., vac., hors-vac., week-ends, px selon époque. Tél. 04 94 24 33 46, soir.

Guadeloupe, Malendure, loue studio 2 pers., terrasse, jardin, vue mer imprenable, prox. plage, plongée, randonnées. 250 €/sem. Tél./fax : 05 90 98 67 10 (Guad.).

Portugal, bord mer, golf, loue maison particulière dans petite ville typique de pêcheurs. Tél. 05 53 40 92 00. ericeirafd@hotmail.com.

(35) Dinard, sur plage, vue pleine mer, coll. loue, avril-mai-juin, 3 pces, 2/4 pers., park., centre, idéal pr retraités, calme. 300 €/quinz. Tél. 01 43 50 14 29.

Andalousie (Espagne), appt 4/6 pers., pisc., clim., petit village bord de mer, loc. mars à octobre, prix selon période. Tél. 01 30 82 24 19.

Sète, loue F4, centre-ville, jusqu'à fin juin pour 15 jours ou +. Tél. 01 45 88 30 73.

(66) St-Pierre/F., 10 km Font-Romeu, alt. 1750 m, F3, 8 couchages. Tél. 04 68 50 64 08, prix saison 610 €, h. saison 350 €.

Chamonix, studio F1, 4 pers., février. Tél. 03 29 37 15 08.

(83) Baie Sanary, T2, 4 pers., loggia, 3^e ét., asc., vue mer, parc, lacs, tennis, pisc., park. privé, loue février, mars, avril, mai, juillet, août, sept. Pas d'animaux. Tél. 04 78 83 58 89.

(83) Le Lavandou, T2. Badgastein (Autriche), T3 à louer, ttes saisons. Tél. 04 94 71 34 64.

Ht-Jura, coll. loue chalet tt cft, 4/6 pers., ski fond/piste. Tél. 01 64 25 54 50.

Htes-Vosges, loue chalet 75 m², tt confort, t.b. vue, terr., calme, randos, ski à prox. 400 €/sem. Tél. 06 14 06 06 07. Allicyco@aol.com.

Briançon, Serre-Chevalier, T2 31 m², 6 pers., pied des pistes. 300 à 600 €/sem. Tél. 04 92 20 18 47.

Maroc, appart. 5 mn mer. 230 €/sem. Tél. 02 41 27 04 82.

(74) Taninges, loc. 6 pers. 427 €/s. + ch. Tél. 04 76 05 86 74.

La Rosière, loue stud. 4 p. tt conf., p. pistes. Libre février. Tél. 03 24 26 39 13.

Les Angles, 7 p., ski 500 m, tt cft, vue. Tél. 00 349 342 518 06.

Combloux, T2, 35 m², 2/4 pers., ctre village, dom. ski Combloux/Megève, prix inter. Tél. 06 81 26 92 69.

(38) Chamrousse 1750 m, chalet 12 p. ou dans chalet : studio 4-5 p., F3 6-8 p. Pied des pistes et commerces, vacances hiver, week-end, été. Tél. 04 76 24 61 21.

(17) Ile de Ré, loue villa juil.-août, 6 couchages, jardin, proche plages, les Portes en Ré, 1 000 €/s. Tél. 06 64 79 40 58.

Drôme provençale, ds village de Mirabel, ttes saisons, pts mas 2/4 à 6 pers., tt cft, calme, beau jard., tennis, pisc., randonn., prox. ts comm. Doc/dem. Tél. 04 75 27 13 26. Site : www.les-mirabelles.com

Serre-Chevalier, loue stud. 4 pers. 350 €/sem. Tél. 01 45 47 88 29.

Cannes-Marina-Mandelieu, à louer, Pâques, studio 4 p. tt équipé + kitchenette + linge. 230 €/sem. Tél./fax : 04 76 38 09 65.

Paris 1^{er}, loue gd 2 p. meublé, 52 m², métro Louvre. 330 €/s. Tél. 01 40 28 01 67.

Morzine, F2, 5 pers., pd pistes. Tél. 06 13 83 07 83.

Londres, Victoria, loue studio, cuis., s.d.b., vacances et été. Tél. 00 44 207 821 55 69.

Costa Brava, Estarit, F4, front de mer, très bien situé, tarif espagnol. Tél. 01 49 41 13 44 ou 06 07 12 28 72.

Lisbonne, appt 4 pers. 300 €/s. Période du 14 au 28/2 et du 8 au 22/4. Tél. 00 35 12 13 95 40 76.

Menuires, 3-Vallées, st. 4 p., sud, pd pistes, calme. Tél. 06 22 28 62 74.

Venise, ds palais XVII^e, 10 mn Rialto, appt 90 m², jard. privé, 4-6 pers. 1 000 €/sem. Tél. 0039 329 2271 238.

(63) Auvergne, dans parc des volcans, mais. av. terrain clos, 4/5 pers., prox. lacs, Vulcania. 280/350 €/s. Tél. 04 73 35 07 24.

Loue Propriano, Corse sud, appt 4/5 pers., 10 mn plage à pied, toutes saisons. Tél. 01 55 70 05 81.

Luberon, site exceptionnel, maisons de caractère ds propriété boisée 5 ha, gde piscine, avril/nov. Tél. 04 91 76 13 59/06 60 05 26 26.

Ile de Ré, mais. cft, ttes vac., village typ., ttes comm., thalasso, forêts, vélo. Tél. 05 46 35 97 56/0610712475.

Guadeloupe, loue à St-François 2 stud./F3 ds villa meubl., clim., face mer, avec pisc., terr., deck, véranda, prox. plage, marina, tennis, golf, bus. St. : 300 €/s., F3 : 600 €/s. Tél. 590 209479. Courriel : dlracine@aol.com. Site : www.me.berkeley.edu/~jrjacine/photos.

(74) Samoëns, T2, 4/6 p. Tél. 04 77 95 81 34.

IMMOBILIER

Fille coll. tech. CNRS cherche studio à louer ligne C RER : St-Quentin, Versailles, Meudon. Tél. 01 41 15 19 03.

Meaux, achète ou loue maison ou appt. Tél. 04 73 35 43 24.

DIVERS

Traduction français-portugais par interprète Porto Alegre. isajanot@yahoo.com.br.

300 pianos de concert et d'étude en exposition, neufs, px importateur. Ex. : 1^{er} prix 1 070 €. livr. et SAV ds tte la France, Bechstein, Baldwin, Feurich. Ets Bion, 60510 Therdonne (5 km de Beauvais). Tél. : 03 44 07 70 12, ouv.7/7.

Université d'été à La Havane

Juillet 2004

La Didacthèque de Bayonne, avec le soutien du ministère de l'Éducation de Cuba, organise une université d'été destinée :

- Aux professeurs d'espagnol : cours de littérature cubaine, cinéma latino-américain, culture caraïbe.
- Aux non-hispanistes : cours intensifs d'initiation ou de perfectionnement à la langue espagnole.

Cours spécial de danses cubaines

Séjour de deux semaines du 12 au 26 juillet
Prix tout compris : 1815 € (payable en 3 fois)

Les prestations comprennent : adhésion à la Didacthèque de Bayonne, vol aller-retour Paris-La Havane, frais de visa et d'assurance, hébergement en pension complète et en chambre double, cours et activités complémentaires, deux spectacles, une excursion et une fête finale. (Possibilité de prolonger le séjour pour découverte individuelle de Cuba.)

Didacthèque de BAYONNE

c/o IUT 3, avenue Jean-Darrigrand, 64115 Bayonne Cedex
Tél. : 05 59 57 42 90 - Fax 05 59 57 43 09
E.mail : didact@iutbayonne.univ-pau.fr
Site internet : www.didactheque.com



En matière d'assurance comme pour le reste,
c'est toujours mieux d'avoir le choix.

Désormais la GMF aussi vous accompagne tout au long de votre vie, et vous propose les produits qu'il vous faut : assurance auto, habitation, protection juridique, épargne, crédits... Sa souplesse dans le choix des garanties, ses tarifs ajustés et enfin son souci de proximité avec ses adhérents en font le partenaire sûr et efficace que vous recherchez.

Pour en savoir plus et souscrire sans tarder, contacter le 0 820 809 809 (0,12 € TTC la minute) ou consulter www.gmf.fr.



ASSURANCES & SERVICES FINANCIERS

GMF. Assurément humain

Le présent document est un document d'information et ne constitue pas une offre d'assurance. Les conditions d'assurance sont définies dans les contrats GMF. Les services GMF sont assurés par la Société Générale de Finances (SGF) et la Société Générale de Services (SGS). Les services GMF sont assurés par la Société Générale de Finances (SGF) et la Société Générale de Services (SGS). Les services GMF sont assurés par la Société Générale de Finances (SGF) et la Société Générale de Services (SGS).